

**LIVRET DES
DOCTORANT·E·S ET
DOCTEUR·E·S DU CESSP**

2018-2019



CESSP

**CENTRE EUROPEEN DE
SOCIOLOGIE ET DE
SCIENCE POLITIQUE**

SOMMAIRE

Sommaire	1
Avant-propos	5
Préambule	6
I. Le Cadre Institutionnel	7
A. Deux types d'institutions	7
1. Les établissements d'enseignement : l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et l'EHESS	7
2. Le laboratoire de recherche : le CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique).....	7
i. Organisation du CESSP	8
ii. Être membre du CESSP	9
B. Trois sites	9
1. Site « Sorbonne » (CESSP-CRPS, ED de Science politique).....	10
2. Site « Raspail » (CESSP-CSE, ED EHESS).....	10
3. Site « Pouchet » (CESSP-CSE, CNRS).....	10
C. Responsables & contacts	11
1. Les responsables d'établissement	11
2. Les responsables administratifs	12
II. Les activités de recherche au Laboratoire	13
A. Les Axes de Recherche du Laboratoire	13
1. AXE 1 : « Going global ? » Processus d'internationalisation et d'eupéanisation 13 Europe	14
Guerre et violence politique.	14
Circulation des normes, des idées et des biens culturels	14
Les acteurs de la sécurité et les transformations de l'État.....	15
2. AXE 2 : Pouvoirs et rapports de domination	16
Sociologie des élites	16
Acteurs, métiers et milieux de la politique.....	17
Structures sociales, stratification et travail de domination.....	18
3. AXE 3 : Production et diffusion des savoirs et des biens culturels	20
Sociologie historique des sciences et des techniques	20
Sociologie des biens culturels et intellectuels	21

Sociologie des intellectuels	21
Sociologie de la mémoire et des opinions	22
B. Les Séminaires du Laboratoire	23
1. Séminaire général du CESSP	23
2. Séminaire des axes du CESSP	23
3. Séminaire « Lire les sciences sociales »	24
4. Séminaire « Ancrages politiques et territoires »	24
5. Séminaires d'enseignement.....	25
C. Journées d'études, séminaires doctoraux.....	25
1. Le colloque des doctorant·e·s de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)	25
2. Le séminaire de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne).....	25
D. Ateliers animés par les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP	26
1. Atelier de lecture « Le politique dans les pensées critiques contemporaines »	26
2. Atelier des doctorant.e.s du CESSP	26
E. Enquêtes collectives.....	27
Enquête collective sur l'enseignement de la sociologie	27
F. Ateliers de l'EHESS	27
Ateliers et séminaires de langue	27
Atelier « Migrations »	28
Atelier « Les mondes de l'aide internationale ».....	28
III. La communauté des doctorant·e·s et Docteur·e·s du CESSP	29
A. Les Assemblées Générales	29
L'Assemblée Générale du CESSP	29
L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP	29
Réunions des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP ou de site (EHESS-CSE ; Paris 1- CRPS).....	29
Le pot d'accueil des nouveaux doctorant·e·s du CESSP.....	29
La réunion de rentrée de l'ED 119	30
L'Assemblée Générale des doctorant·e·s de l'ED 119	30
B. Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s.....	30
1. Représentant·e·s des doctorant·e·s du CESSP	31
2. Représentant·e·s des doctorant·e·s des axes	31
3. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'ED 119 de Science Politique (Paris I)	32
4. Représentant·e·s des doctorant·e·s (sur le collège B) de l'UFR 11 de Paris 1	32

5.	Représentant·e·s à l'ED 286 (EHESS)	33
C.	Les listes de diffusion	33
1.	Les listes de diffusion professionnelles	33
2.	Les listes de diffusion du laboratoire	33
3.	Les listes de diffusion des doctorant·e·s et docteur·e·s	33
D.	Associations et syndicats de doctorant·e·s et docteur·e·s	34
IV.	Doctorant·e et Docteur·e au CESSP: carrières et statuts.....	35
A.	Réaliser une thèse	35
1.	Les écoles doctorales	35
2.	Les prérequis de l'inscription en thèse.....	36
3.	Durée de la thèse	37
4.	Relation avec le·la directeur·trice de thèse	37
5.	Le comité de suivi (Paris I Panthéon-Sorbonne, ED 119 et ED 465 / EHESS)	37
6.	Se former pendant la thèse	38
B.	Les différents financements de thèse	39
1.	Les contrats doctoraux	40
2.	Les CIFRE	40
3.	Autres contrats et bourses	41
C.	Enseigner : sous quel statuts ?	42
1.	L'enseignement des doctorant·e·s en contrat doctoral	42
2.	Sur le statut de vacataire	43
3.	Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)	45
4.	Les ressources de l'enseignement	46
D.	Soutenance et diffusion des thèses	51
1.	Formalités administratives : généralités.....	51
2.	La composition du Jury de soutenance	52
3.	Les calendriers	52
4.	Photocopies et impressions de thèse	52
5.	Modalités de dépôt et de diffusion des thèses.....	52
6.	Soutenance de thèse	53
E.	Après la thèse: les débouchés professionnels	53
1.	Docteur·e·s et postdoctorant·e·s	54
2.	Le concours de maître ou maîtresse de conférences (MCF).....	54
3.	Recrutement comme Professeur·e·s des Universités au concours externe	58

4.	Le recrutement au CNRS comme chargé·e de recherche	58
5.	Se renseigner sur le suivi des postes	59
6.	Le recrutement hors de l'université	60
V.	Les Ressources à Disposition	62
A.	Espaces de travail, bibliothèques et documentation	62
1.	Espaces de travail pour doctorant·e·s	62
i.	Salle des doctorant·e·s CESSP-CSE - site EHESS-CSE.....	62
ii.	Bureau 303 - site Pouchet.....	64
iii.	Réservation de salle pour une réunion ou une activité de recherche	64
2.	Bibliothèques	65
i.	La bibliothèque de la FMSH.....	65
ii.	La bibliothèque Jacques Lagroye (Paris I Panthéon-Sorbonne)	65
iii.	La Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS).....	65
iv.	La bibliothèque de Sciences Po.....	66
3.	Documentation	66
i.	Consultation de thèses.....	66
ii.	Accès à des revues en ligne.....	67
B.	<i>Ressources informatiques et listes de diffusion.....</i>	67
1.	Page sur le site internet du CESSP	67
2.	Adresses mail et carte professionnelle	68
3.	Les logiciels en accès libre	68
C.	<i>Financements de colloques, terrains, et autres activités scientifiques</i>	68
1.	Financements des écoles doctorales (ED).....	69
2.	Financements du laboratoire	69
i.	Le financement des activités individuelles	69
ii.	La question des missions.....	70
iii.	Le financement des activités collectives (CESSP).....	70
3.	Les autres aides (liste non exhaustive).....	71
	Historique des auteur·e·s et contributeur·trice·s au livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP	72

AVANT-PROPOS

Ce livret a été réalisé par des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP, avec l'appui des personnels administratifs et scientifiques du laboratoire et des institutions proches. Les propos présents dans ce livret n'engagent en rien la responsabilité du CESSP ou des institutions qui y sont citées.

Un historique des auteur·e·s et contributeur·trice·s au livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP est disponible à la fin du livret.

PREAMBULE

Vous êtes inscrit·e comme doctorant·e sous la direction d'un membre du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique au sein duquel vous avez été accepté·e sur candidature. Vous êtes docteur·e associé·e ou post-doctorant·e rattaché·e au CESSP. Vous faites partie, vous aussi, de ce laboratoire. Soyez-y bienvenu·e !

Être membre du CESSP, c'est d'abord être dans une institution qui s'inscrit dans un environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Vous trouverez ici une présentation de l'organisation et du fonctionnement de ce laboratoire, ainsi que des établissements auxquels il est adossé. Vous saisirez en particulier le fonctionnement des différentes instances dans lesquelles vous pourrez vous investir.

Être membre du CESSP, c'est bien sûr s'inscrire dans un environnement de recherche. Vous pourrez lire, dans les pages qui suivent, un descriptif des axes de recherche du laboratoire ainsi que des espaces d'échange qu'il offre. Vous allez pouvoir vous y inscrire par votre travail de thèse et post-thèse et votre participation à des activités collectives.

Être membre du CESSP, c'est aussi appartenir à la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP et plus généralement être jeune chercheur·se dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous trouverez dans ce livret des informations sur vos élu·e·s ainsi que sur nos outils d'échanges et de débat (listes de diffusions et rencontres).

Être membre du CESSP, c'est également y réaliser une partie de sa carrière comme doctorant·e ou docteur·e. Vous disposerez d'informations sur le parcours doctoral, sur la diversité des statuts, la question de l'enseignement ainsi que les possibilités de recrutement en tant que doctorant·e ou docteur·e dans le monde de l'ESR.

Être membre du CESSP, ce sont enfin des ressources intellectuelles et matérielles, destinées à faciliter votre travail. Vous trouverez, dans la dernière partie de ce livret, une compilation d'informations pratiques sur l'accès aux bibliothèques, les ressources numériques, ainsi que les possibilités de financements.

Les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP ont imaginé ce livret pour vous aider à trouver votre place dans ce nouvel environnement, à en tirer le meilleur parti mais aussi à en devenir actrice ou acteur.

Les représentant·e·s des doctorant·e·s du CESSP sont à votre disposition pour vous aider, n'hésitez pas à les contacter à repdoccessp@gmail.com.

I. LE CADRE INSTITUTIONNEL

A. Deux types d'institutions

Les doctorant·e·s du CESSP sont à la fois des étudiant·e·s relevant d'un établissement d'enseignement supérieur et des chercheur·e·s appartenant à un laboratoire.

1. Les établissements d'enseignement : l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et l'EHESS

Ces établissements disposent d'instances centrales, qui gèrent l'enseignement et la recherche : programmes et contrats de recherche, recrutement d'enseignant·e·s-chercheur·e·s et d'ATER, etc.

Les doctorant·e·s du CESSP inscrit·e·s à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne relèvent principalement de l'Ecole doctorale de science politique (ED 119), rattachée à l'UFR 11 (qui est le département de science politique de Paris I), plus rarement de l'Ecole doctorale d'économie (ED 465), rattachée à l'UFR 02 (qui est le département d'économie de Paris I).

Les doctorant·e·s du CESSP inscrit·e·s à l'EHESS relèvent de l'Ecole doctorale de sciences sociales (ED 286), qui est organisée en formations doctorales (qui équivalent pour certaines d'entre elles à des distinctions disciplinaires ou à des distinctions en termes d'établissements de co-accréditation : notamment pour les doctorant·e·s du CESSP, les formations Sociologie, Sciences de la société, Arts et Langage et Philosophie et Sciences Sociales).

Le rôle d'une école doctorale est de définir la politique doctorale (conditions d'inscription et de réinscription en thèse, allocation de contrats doctoraux, organisation du parcours doctoral, notamment mise en place d'ateliers méthodologiques pour les doctorant·e·s, etc.). Aussi les doctorant·e·s du CESSP, selon leur école doctorale de rattachement, ne seront pas soumis aux mêmes règles.

2. Le laboratoire de recherche : le CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique)

Notre laboratoire, le CESSP, est une unité mixte de recherche (UMR 8209). Ses membres sont des enseignant·e·s-chercheur·e·s universitaires de Paris 1 ou de l'EHESS et des chercheur·e·s du CNRS. Ces trois établissements sont ses trois tutelles.

Le CNRS et les EPST

Une **UMR** (unité mixte de recherche) doit réunir universitaires et chercheur·e·s, ces dernier·e·s étant rattaché·e·s à ce qu'on appelle les **EPST** (établissements publics à caractère scientifique et technologique).

Liste des EPST en France :

- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- l'Institut national d'études démographiques (INED)
- l'Institut national de recherche agronomique (INRA)
- l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
- l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD)
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESR), et chargé d'organiser la production du savoir. Il a un rôle de coordination et de "gouvernance" de la recherche scientifique, pour lequel il s'appuie sur plus de 1200 unités de recherche et de service.

i. Organisation du CESSP

Créé en janvier 2010, le CESSP est issu de la fusion du Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS) et du Centre de sociologie européenne (CSE). Il est dirigé par un directoire composé du ou de la directeur/rice du laboratoire, et de deux directeur/trices adjoint·e·s, pour chacun des deux sites : le site Sorbonne-CRPS et le site EHESS-CSE.

Le Conseil de laboratoire, qui regroupe avec le directoire des représentant·e·s élu·e·s des chercheur·e·s, ITA, docteur·e·s et doctorant·e·s, se réunit trois ou quatre fois par an. Plusieurs conseils du laboratoire ouverts à tou·te·s ont lieu dans l'année, vous en serez informé·e·s par mail et par vos représentant·e·s.

L'Assemblée Générale du laboratoire se tient annuellement (début de l'année civile). Tou·te·s les doctorant·e·s et docteur·e·s y sont convié·e·s et peuvent s'y exprimer individuellement ou collectivement à travers leurs représentant·e·s élu·e·s.

Par ailleurs, le CESSP fait partie du LABEX TEPSIS (Transformation de l'État, politisation des sociétés, institution du social). Ce « Laboratoire d'excellence », qui réunit plusieurs laboratoires, participe au financement et à l'animation de recherches collectives et offre des aides à la mobilité et au terrain pour les doctorant·e·s. Ce Labex prendra fin en 2019, mais des projets de prolongement sont en cours d'élaboration.

ii. Être membre du CESSP

Font partie du CESSP des enseignant·e·s-chercheur·e·s, chercheur·e·s et des ingénieur·e·s, technicien·ne·s et administratifs (ITA) titulaires, les personnels contractuels, ainsi que tou·te·s les doctorant·e·s dont le directeur ou directrice de recherche est membre du laboratoire et dont la candidature a été acceptée sur dossier par la direction du laboratoire, ainsi que les docteur·e·s associé·e·s au laboratoire.

Si les chercheur·e·s des deux équipes travaillent ensemble dans le cadre des thématiques de recherche, qui sont transversales, elles ne sont pas pour l'heure réunies sur un même site géographique : l'équipe CRPS est située à la Sorbonne, l'équipe CSE est répartie entre l'EHESS (au 54 boulevard Raspail, 75006 Paris) et le site Pouchet (au 59-61 rue Pouchet, 75017 Paris).

Le laboratoire constitue un lieu de travail collectif où s'organisent des séminaires, des colloques, des projets de recherche collectifs. C'est aussi un lieu important d'échange d'informations en tout genre.

Tout·e chercheur·e signe ses publications et ses communications avec son propre nom, suivi du nom de son laboratoire. La signature des publications des membres du CESSP, et donc de celles des doctorant·e·s, doivent adopter la forme suivante :

Pour les personnels et doctorant·e·s et docteur·e·s EHESS ainsi que les chercheur·e·s CNRS EHESS-CSE : Auteur (nom, prénom) ; CESSP (ou sigle développé) ; EHESS, PSL Research University, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CNRS, 75006, Paris.

Pour les personnels et doctorant·e·s et docteur·e·s Paris 1 ainsi que les chercheurs CNRS Sorbonne-CRPS : Auteur (nom, prénom) ; CESSP (ou sigle développé) ; Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, EHESS, PSL Research University, CNRS, 75005, Paris.

Ces publications sont comptabilisées dans le rapport quinquennal du laboratoire. Comme tous les autres membres du laboratoire, les doctorant·e·s et docteur·e·s doivent adresser chaque année à la direction du laboratoire une fiche d'activité indiquant les références précises de leurs publications et leurs autres activités de recherche (disponible sur le site du Cessp).

B. Trois sites

Le CESSP est réparti sur trois sites géographiques dans Paris :

- Le site « Sorbonne » (anciennement CRPS, accueillant l'École doctorale (ED) de science politique).
- Le site « Raspail » (anciennement CSE, accueillant différentes ED de l'EHESS).
- Le site « Pouchet ».

1. Site « Sorbonne » (CESSP-CRPS, ED de Science politique)

14 rue Cujas, 75005 Paris

-  Lignes 21, 27, 38, 85 : Luxembourg ou les Écoles
-  Ligne 10 : Cluny-la Sorbonne
-  RER ligne B ou C : Saint-Michel ou Luxembourg

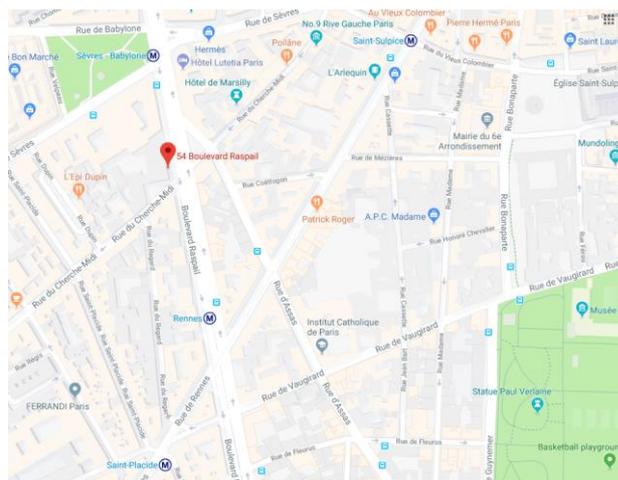


Les différents bureaux de l'ED, de l'UFR et du site CRPS du CESSP se situent au niveau des étages 5 et 6 de l'escalier K. Pour y accéder facilement, il faut entrer par la rue Cujas. Pour accéder à la salle du CRPS (H604), prendre à gauche et monter jusqu'au dernier étage de l'escalier au fond du couloir ; le secrétariat de l'UFR se situe à l'étage inférieur, ainsi que la salle G604 ("Salle des professeurs"). Pour accéder à la bibliothèque Lagroye, monter jusqu'en haut de l'escalier caché derrière la porte de droite à l'entrée de la rue Cujas. Pour accéder au secrétariat de l'ED, c'est à l'étage inférieur de la bibliothèque.

2. Site « Raspail » (CESSP-CSE, ED EHESS)

54 boulevard Raspail, 75006 Paris, 5^e étage

-  Ligne 96, 70, 84, 83, 87, 39 : Sèvres-Babylone
-  Ligne 4 : Saint-Placide ou Saint-Sulpice
Ligne 12 et 10 : Sèvres-Babylone
Ligne 12 : Rennes
-  RER B : Luxembourg

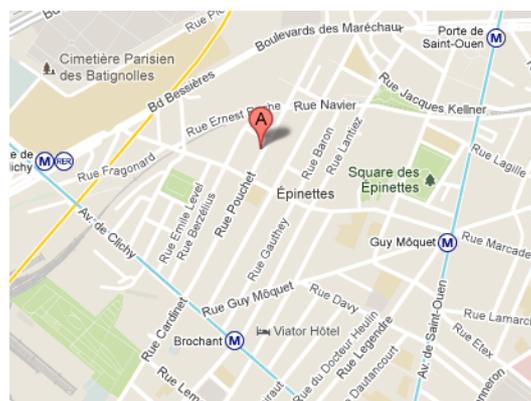


Les différents bureaux des chercheur·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s sont situés au 5^{ème} étage du bâtiment A (ascenseurs à droite ou à gauche quand vous êtes dans le hall principal/ou escaliers sur votre gauche).

3. Site « Pouchet » (CESSP-CSE, CNRS)

59/61 rue Pouchet, 75017 Paris, 2^e étage

-  Ligne 66 : La Jonquière.
Ligne 31 : Guy Môquet ou Brochant-Cardinet
-  Ligne 13 : Brochant ou Guy Môquet
-  Ligne C : Porte de Clichy, sortie rue de la Jonquière



C. Responsables & contacts

1. Les responsables d'établissement

- **Laboratoire**

Jean-Louis Briquet, directeur du CESSP : jean-louis.briquet@univ-paris1.fr

François Denord, directeur du CESSP à compter de janvier 2019 : denord@msh-paris.fr

Isabelle Sommier, directrice adjointe, site Sorbonne-CRPS : isabelle.sommier@univ-paris1.fr

Julien Duval, directeur adjoint, site EHESS-CSE : jduval@msh-paris.fr

Cécile Rabot, directrice adjointe, site EHESS-CSE à compter de janvier 2019 :
cecile.rabot@orange.fr

- **Université Paris I Panthéon Sorbonne**

Frédérique Matonti, directrice de l'ED 119 (science politique):

frederique.matonti@wanadoo.fr

Brigitte Gaïti, directrice de l'ED 119 à compter de la rentrée 2018 :

Brigitte.Gaiti@univ-paris1.fr

Frédéric Sawicki Professeur délégué aux thèses de l'ED 119 (science politique):

Frederic.Sawicki@univ-paris1.fr

Mouez Fodha, directeur de l'ED 465 (économie): mouez.fodha@univ-paris1.fr

Bernard Dolez, directeur de l'UFR de science politique: Bernard.Dolez@univ-paris1.fr

Julien Fretel, directeur adjoint de l'UFR de science politique: Julien.Fretel@univ-paris1.fr

- **Ecole doctorale de l'EHESS**

Céline Beraud, directrice de l'ED 286 : celine.beraud@ehess.fr

Formation doctorale Sociologie :

- Responsable pédagogique de la formation doctorale Sociologie : Irène Théry -
irene.thery@univ-amu.fr
- Responsables pédagogiques adjoints de la formation doctorale Sociologie : Alexandra Poli et Régis Schlagdenhauffen
alexandra.poli@ehess.fr et regis.schlagdenhauffen@ehess.fr

Formation doctorale Sciences de la société :

- Responsables pédagogiques de la formation doctorale Sciences de la société : Johanna Siméant-Germanos et Patrick Michel :
johanna.simeant@ens.fr et patrick.michel@ehess.fr

2. Les responsables administratifs

- **Laboratoire**

CESSP-CRPS :

- Agnès Sagnan (site Sorbonne) : agnes.sagnan@univ-paris1.fr / 01 40 46 28 55.
- Agathe Nguyen (site Sorbonne) : agathe.nguyen@univ-paris1.fr / 01 40 46 28 28.

CESSP-CSE :

- Jocelyne Pichot (site Raspail): pichot@msh-paris.fr / 01 49 54 20 95.

Gestionnaire administratif et financier du CESSP et de l'Ecole doctorale de science politique de Paris 1 (site Sorbonne) : Guy Kponton : guy.kponton@univ-paris1.fr / 01 40 46 28 43.

- **Université Paris I Panthéon-Sorbonne**

ED 119 (Science politique) : Clarence Paul (site Sorbonne, Esc. K, bur. G611):
edscpo@univ-paris1.fr / 01 40 46 28 34

Pour les demandes de financement conjointes avec le CESSP : Guy Kponton (site Sorbonne, Esc. K, bur. G609) : Guy.kponton@univ-paris1.fr / 01 40 46 28 43.

ED 465 (Economie) : Loïc Sorel (MSE 106-112 Bd. de l'Hôpital, 75013 Paris) :
lsorel@univ-paris1.fr / 01 44 07 83 34 : uniquement pour les inscriptions et réinscriptions en doctorat ainsi que pour les préparations et soutenance de thèses,
Pour les demandes de financement : contacter Nathalie Louni, nathalie.louni@univ-paris1.fr
Pour le reste, contacter Jean-Christophe Fouillé, edoeco@univ-paris1.fr

UFR 11 de science politique : Chantal Lisse (site Sorbonne) ;
depscpo@univ-paris1.fr / 01 40 46 27 98

- **EHESS**

ED 286 : Catherine Redon, Responsable du service de l'Ecole doctorale, des ED partenaires et du master, Direction des enseignements et de la vie étudiante, catherine.redon@ehess.fr ;
ecole.doc@ehess.fr / 01 49 54 23 68, EHESS, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris.

- Formation doctorale Sociologie. Secrétariat : **Christine Garcia** - 01 53 63 51 07 - christine.garcia@ehess.fr ou chgarcia@ehess.fr ; EHESS, 105 boulevard Raspail, 75006 Paris ; Bureau 4. Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17h, le vendredi de 10h à 12h. Sur rendez-vous pour d'autres horaires.
- Formation doctorale Sciences de la société. Secrétariat : **Nadine Razgallah** - 01 80 52 15 10 - secretairefd-ehess-dss@ens.fr ;
Voir : <http://www.formationdoctorale.ehess.ens.fr>

II. LES ACTIVITES DE RECHERCHE AU LABORATOIRE

A. Les Axes de Recherche du Laboratoire

Le CESSP est structuré par **trois grands axes de recherche thématiques** (redéfinis en 2018). En plus des chercheur·e·s titulaires responsables, il existe des responsables doctorant·e·s et docteur·e·s pour chaque axe. C'est à elles et eux (cf. infra) que vous devez vous adresser en priorité pour toute information relative aux axes.

Les axes fonctionnent comme des groupes de travail institués, dont vous pouvez profiter pour enrichir votre propre travail. En plus d'organiser à tour de rôle le séminaire des axes, chaque axe génère une activité scientifique collective (colloques, publications) dont votre travail peut bénéficier : en arrivant au CESSP, il est conseillé de prendre contact avec les responsables doctorant·e·s des axes qui vous intéressent. Vous pouvez aussi simplement venir à la séance idoine du séminaire d'axes et en profiter pour vous présenter.

Les 3 nouveaux axes du laboratoire sont les suivants :

- Axe 1. « *Going global* ». Processus d'internationalisation et d'eupéanisation
- Axe 2. Pouvoirs et rapports de domination
- Axe 3. Production et diffusion des savoirs et des biens culturels

La présentation des axes qui suit est issue du rapport de l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de 2017¹.

1. AXE 1 : « *Going global ?* » Processus d'internationalisation et d'eupéanisation

Cet axe se compose de 4 pôles que nous détaillerons ici :

- *Europe*
- *Guerre et violence politique*
- *Circulation des normes, des idées et des biens culturels*
- *Les acteurs de la sécurité et les transformations de l'État*

Responsables : Ioana CIRSTOCEA, Grégory DAHO et Dominique MARCHETTI.

¹ Ce descriptif des axes de recherche du laboratoire est adapté du dernier rapport HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - autorité administrative indépendante chargée notamment de l'évaluation des établissements et formations universitaires), rédigé en 2017. Il est susceptible de contenir des informations obsolètes. Pour obtenir des précisions sur un projet de recherche particulier, contactez de préférence les responsables titulaires et doctorant·e·s des axes ou les responsables de projets cités.

Europe

Les recherches sur les institutions de l'Union européenne se développent dans quatre directions principales : l'étude des élites dirigeantes (milieux judiciaires, fonction publique, acteurs économiques, experts, groupes de pression, secteurs militaires et de la sécurité, mondes académiques, experts de la mémoire ou des questions de genre); l'analyse du développement des autorités indépendantes (banques centrales, cours constitutionnelles, déontologues, médiateurs, etc.); les processus d'import-export de l'expertise d'État et des technologies de bon gouvernement dans lesquels l'Union européenne a un rôle actif ; la contestation des pouvoirs européens que manifestent l'essor des populismes mais aussi les critiques expertes (discours de la crise, dénonciation des blocages institutionnels, etc.).

Guerre et violence politique.

Les recherches de l'ERC *Social dynamics of civil wars* (études de cas portant sur des insurrections armées et des situations de violence : Mali, Kurdistan, Irak, Syrie, région des grands lacs africains) sont partie prenante d'une réflexion plus générale sur la violence politique, ses dynamiques d'émergence et ses effets sur le fonctionnement des États, qu'un projet de recherche ANR² se propose d'explorer dans le cas du Moyen-Orient (projet DYNAMO, responsable Olivier Grojean) et qui recoupe les préoccupations de chercheur·e·s et doctorant·e·s travaillant sur les entreprises et entrepreneurs de violence (groupes mafieux, paramilitaires, militantisme radicalisé) dans d'autres contextes (Mexique, Italie, monde arabe, France). Elles rejoignent les travaux de Nicolas Mariot sur l'ordinaire de la guerre et les logiques de radicalisation.

Pour plus d'information sur l'ERC *Social dynamics of civil wars*, projet du *European Research Council* géré par Gilles Dorronsoro, vous pouvez consulter son site: <https://civilwars.eu/>

Circulation des normes, des idées et des biens culturels

Les recherches de ce pôle portent sur l'internationalisation des sciences sociales et humaines (champ européen et champ mondial des sciences humaines et sociales, circulation internationale des chercheurs et des idées), sur la diffusion et la réception internationale d'écoles théoriques, d'auteurs et d'œuvres (structuralisme, sociologie de Pierre Bourdieu, *La Distinction* de ce dernier auteur) et sur le marché de la traduction.

Les travaux sur la circulation des biens culturels et des produits médiatiques au Maghreb et au Moyen-Orient se poursuivent dans deux directions principales : les transformations du marché de l'audiovisuel en relation notamment à sa marchandisation (agences de presse, banques

² Un projet ANR est un projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Ce dispositif étatique finance chaque année des projets de recherche innovants à l'issue d'un appel à projets et d'une sélection compétitive. Plus d'infos sur le site de l'Agence: <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

d'images) ; les censures et les formes de contrôle indirectes qui s'exercent sur les entreprises de presse et les activités journalistiques.

L'étude des élites et des savoirs d'État continue à occuper une place essentielle, en dialogue avec les travaux du pôle Europe sur des thèmes similaires. La circulation des experts (juristes, économistes, universitaires) comme de leurs mécanismes de légitimation (universités, think tanks, ONG, organisations internationales) participent tout à la fois aux stratégies d'affirmation de fractions concurrentes des élites et à la réinvention continue des savoirs d'État. Ils forment de ce fait un point d'observation privilégié du jeu d'import-export où se jouent les refondations de la légitimité des États et de leurs élites dirigeantes, et que les recherches menées au CESSP abordent plus particulièrement à partir des cas des experts du droit, des questions de genre, du développement et de la santé.

Les acteurs de la sécurité et les transformations de l'État

Il s'agit d'interroger dans ce pôle les liens entre les reconfigurations actuelles du champ de la sécurité, les transformations de l'État et les modes d'expression et de régulation de la violence. Les recherches portent sur les professionnels de la sécurité (militaires, policiers, magistrats, services de renseignement, sociétés militaires privées, fonctionnaires des organisations internationales, experts) ainsi que sur l'évolution des formes de violence et des politiques publiques conduites pour y faire face (lutte contre le terrorisme, dispositifs de déradicalisation, interventions armées, activités policières).

Le programme de recherche prend appui sur le séminaire « Approches sociologiques des armées », animé par Grégory Daho et Mathias Thura.

Plusieurs opérations de recherche sont envisagées en 2017-2018 dans le cadre de l'axe « Going Global », parmi lesquelles :

- L'élaboration d'un *Guide de l'enquête en sciences sociales sur les institutions européennes* qui, sur le modèle de l'ouvrage collectif sur l'enquête globale, propose des outils méthodologiques et conceptuels pour une sociologie historique et structurelle de l'Europe.
- Une recherche collective (demande de financement ANR en cours) sur les Dynamiques et les conséquences de la violence au Moyen-Orient (DYNAMO).
- La publication en anglais d'ouvrages fondateurs des *SSH Studies* dans la collection qui leur est dédiée chez Palgrave-MacMillan.
- La publication en anglais (Sage Publications) d'un ouvrage collectif produit des différents colloques et rencontres du réseau international de recherche *International transformation of the élites* sous le titre provisoire de *Research methods on élites studies*.
- L'organisation, à partir de juin 2019, d'un colloque international bi-annuel « Les rencontres de la sécurité », en collaboration avec l'IRSEM et l'Association pour les études sur la guerre et la stratégie (AEGES), dans le cadre du projet d'instauration à l'Université Paris 1 d'un centre d'excellence sur la sécurité et les recherches stratégiques (candidature en cours).

2. AXE 2 : Pouvoirs et rapports de domination

Responsables : Delphine DULONG et Pascal BARBIER.

L'objectif de cet axe est de confronter des recherches qui, malgré la diversité de leurs objets, ont en commun, outre la proximité de méthodes (enquêtes ethnographiques, analyses localisées, études de trajectoires, prosopographie), de s'attacher aux groupes sociaux et professionnels du point de vue des dynamiques de leur formation, des représentations du monde social dont ils sont les producteurs et les produits, des relations de dépendance et de subordination dans lesquelles ils sont impliqués.

L'axe « *Pouvoirs et rapports de domination* » associe des chercheur·e·s travaillant sur les groupes sociaux et professionnels ainsi que sur la stratification sociale, les rapports de genre et les relations de domination au sein de l'espace social. Leurs recherches portent sur la structure du champ du pouvoir ainsi que sur la formation, les processus de socialisation et les comportements des élites sociales et politiques (dirigeants économiques, personnel gouvernemental, milieux politiques locaux, professions policières et militaires, hauts fonctionnaires, managers de l'action publique et du secteur privé). Elles s'intéressent également aux expériences pratiques des différents groupes sociaux (rapports au politique, engagement militant, exercice de la profession, jugements esthétiques et moraux, goûts et habitudes de consommation, styles de vie) ainsi qu'aux dispositifs de contrôle et aux mécanismes de domination et de subordination entre ces groupes (travail social, justice, encadrements politiques et associatifs, catégorisations sociales et violences symboliques, etc.).

Cette approche des rapports de domination se caractérise par la volonté de saisir le pouvoir à partir des situations concrètes et des expériences des agents, dans leur pluralité, engageant les rapports sociaux de classes, de genre, de génération et de « race ».

Cet axe thématique s'organise autour des séances du séminaires des axes qui lui sont consacrées. **Il comprend trois grands pôles de recherche :**

- *Sociologie des élites.*
- *Acteurs, métiers et milieux de la politique.*
- *Structures sociales, stratification et travail de domination.*

Sociologie des élites

Dans la perspective d'une approche pluraliste des élites, les recherches se poursuivront dans trois domaines :

- Une sociologie des élites administratives
- Une sociologie des milieux de l'expertise
- Une sociologie des élites économiques

Acteurs, métiers et milieux de la politique

Les différentes recherches dans ce domaine s'orientent dans quatre directions principales :

- Les formes ordinaires de la politique
- La sociologie politique du gouvernement et de l'action gouvernementale
- La sociologie du militantisme et de l'engagement
- Les recherches sur le genre et la parité,

Les formes ordinaires de la politique. Celles-ci sont envisagées du point de vue des acteurs directement engagés dans la vie publique (élus, militants, personnel administratif, acteurs associatifs, journalistes, experts, etc.) ainsi que des citoyens ordinaires (intérêt pour la politique, participation et mobilisations, comportements électoraux). Il s'agit dans les deux cas de porter l'attention aux formes concrètes des pratiques politiques et d'explorer ces dernières du point de vue de leurs ancrages sociaux et territoriaux.

Plusieurs opérations de recherche sont associées à ce thème, en particulier : le programme ANR ALCOV sur l'analyse localisée et comparative du vote, qui consacrera les prochaines années au traitement des enquêtes sur les élections récentes en France, à la diffusion et à la valorisation de leurs résultats ; les travaux sur les trajectoires militantes et les biographies individuelles dans le prolongement du programme ANR SOMBRERO (qui a donné lieu à un ouvrage collectif paru aux éditions Actes Sud en 2018) ; plusieurs enquêtes monographiques sur les articulations entre les transformations socio-économiques, celles de la présence territoriale de l'État et celles des espaces politiques locaux (petite ville de Bourgogne, départements ruraux de l'Ouest de la France, Antilles françaises) ; les travaux sur les recomposition des partis, des engagements et des désengagements partisans, en particulier dans les cas du Parti socialiste et des mouvements centristes en France.

La sociologie politique du gouvernement et de l'action gouvernementale est notamment organisée autour de l'enquête sur le personnel ministériel coordonnée par Delphine Dulong (constitution d'une base de données prosopographique de hauts fonctionnaires et membres de cabinet depuis 2012, campagne d'entretiens) dont l'objectif est d'étudier les évolutions récentes des trajectoires d'accès aux sommets de l'État mais aussi les relations entre ces trajectoires et l'exercice de l'action publique. La réflexion ouvre ainsi sur la question des capacités d'action de la puissance publique dans un contexte d'interdépendance accrue avec d'autres pouvoirs (Union européenne, autorités indépendantes, marchés financiers, intérêts privés organisés, pouvoirs locaux). D'autres travaux abordent cette question, en traitant : des frontières entre public et privé dans l'action des groupes d'intérêt ou dans celle des avocats d'affaires ; des nouveaux modes de gouvernement induits par les institutions indépendantes et les dispositifs de démocratie participative ; des transformations de l'action publique territoriale ; ou encore des relations des gouvernements avec les médias. Appuyé sur l'ensemble de ces enquêtes et travaux, le laboratoire engage dans ce sens une réflexion globale sur les recompositions contemporaines de l'État et de l'action publique.

La sociologie du militantisme et de l'engagement regroupe les recherches conduites dans le cadre du programme ANR VIORAMIL sur les violences et les radicalisations militantes des individus et des groupes en France des années 1980 à nos jours (étude des organisations, des acteurs, de l'histoire, des pratiques et des répertoires des violences militantes ; représentations dans les médias et l'opinion ; dispositifs de gestion par les autorités publiques – police, justice, organismes de prévention), des travaux sur les politiques de dé-radicalisation ainsi que sur l'engagement dans des situations de guerre et les mécanismes de consentement au sacrifice.

Les recherches sur le genre et la parité. Ces recherches s'intéressent particulièrement aux dispositions paritaires et à leurs applications dans le cadre électoral et dans celui de l'accès aux responsabilités professionnelles et sociales ; de la mobilisation des identités genrées, de la construction et de l'exercice des rôles féminins dans le domaine politique ; des représentations médiatiques (formation et transformation des stéréotypes) et de leur rôle dans la reproduction des identités de genre ; des manières dont sont formulées et diffusées les questions de genre dans les arènes internationales.

Un séminaire sur « les ancrages sociaux du politique » mis en place en par J.-L. Briquet et F. Sawicki est née d'un constat d'une multiplication des recherches sur les milieux politiques locaux et les formes territorialisées de la sociabilité politique, sur l'exercice concret du métier politique et des pratiques militantes ou associatives. Celles-ci incitent à créer un espace de rencontres entre chercheur-e-s et doctorant-e-s travaillant sur la manière dont les activités politiques s'adosent à des expériences ordinaires du monde social (réseaux familiaux ou amicaux, sociabilités territoriales et professionnelles, aménagement de la vie quotidienne, etc.) et dont elles s'articulent ainsi à des réalités sociales diversifiées et non proprement labellisées comme politiques.

Structures sociales, stratification et travail de domination

L'analyse des mécanismes de production et de reproduction de l'ordre social conservera sa place centrale dans les recherches du CESSP, à partir de trois chantiers principaux :

- Une sociologie des classes et des catégorisations sociales
- L'analyse des processus de socialisation et de formation des habitus
- L'étude des goûts et styles de vie

Une sociologie des classes et des catégorisations sociales aborde du point de vue de leur formation, de leur composition, de leurs pratiques et de leurs représentations différents groupes sociaux et professionnels. Les travaux sur les élites sociales, économiques et politiques se poursuivront dans ce domaine, dans la perspective d'une analyse structurelle du champ du pouvoir et afin de préciser les changements qui le traversent (déclassement relatif des positions liées à l'appartenance à l'État, interrelations entre les milieux politico-bureaucratiques et les sphères politico-financières). S'y ajoutent des enquêtes centrées sur des milieux professionnels spécifiques (militaires, policiers, travailleurs sociaux, assistantes maternelles, professions médicales et paramédicales, milieux judiciaires, agents publics

métropolitains dans le cas de Antilles françaises) qui s'attachent plus spécifiquement aux manières dont les appartenances institutionnelles et les expériences professionnelles façonnent les dispositions sociales et les habitus et portent pour plusieurs d'entre elles une attention particulière aux rapports sociaux de genre et de race.

L'analyse des processus de socialisation et de formation des habitus présente dans les enquêtes sur les groupes professionnels qui viennent d'être évoquées, et qui se développe au CESSP à la faveur de trois recherches en cours : celle de Muriel Darmon portant sur les réapprentissage suivant une attaque cérébrale (définition et évaluation des compétences perdues ou altérées ; travail de l'institution hospitalière et médicale sur la personne ; travail de cette personne sur elle-même) ; celle de Wilfried Lignier sur les apprentissages sociaux dans la petite enfance (formation des préférences, logiques de violence et de coopération) ; celle de Bertrand Réau sur les manières dont les pratiques touristiques contribuent à l'acquisition de normes, valeurs et savoir-faire différenciées selon les groupes et catégories sociales.

L'étude des goûts et styles de vie. Avec notamment la poursuite de deux enquêtes collectives qui ont déjà été évoquées : l'enquête par questionnaire (DIME-SHS) sur les points de vue moraux des groupes sociaux, complétée par une série d'entretiens approfondis sur les goûts et les dégoûts dans les situations ordinaires de la vie sociale, l'enquête sur les goûts et les pratiques vestimentaires (publication d'un ouvrage de synthèse sur la question, enquête par questionnaire et observations).

Les principales opérations de recherche prévues dans le cadre de cet axe en 2017-2018 sont les suivantes :

- Les enquêtes collectives mentionnées, qui impliquent plusieurs membres titulaires et doctorants du laboratoire : sociologie du personnel gouvernemental ; violences et radicalités militantes ; points de vue moraux des groupes sociaux ; pratiques vestimentaires ;
- La préparation d'un colloque transversal sur les formes et les modalités d'encadrement des groupes sociaux (plus particulièrement des classes populaires) par les institutions sociales et politiques, qui constituerait une occasion de confrontation interdisciplinaire des réflexions sur les articulations entre les changements sociaux et les changements politiques dans les sociétés modernes ;
- La mise en place d'un observatoire de la politique et de la société de la France contemporaine, consistant en des conférences publiques et la publication en ligne d'analyses de l'actualité politique et sociale, s'appuyant sur les perspectives d'analyse et les travaux des sciences sociales du politique.
- La formation d'un groupe de recherche, en collaboration avec le Centre d'histoire sociale du XXe siècle (CNRS-Université Paris 1), sur l'exercice du métier politique et les territoires.

3. AXE 3 : Production et diffusion des savoirs et des biens culturels

En 2017, les axes « Économie des biens symboliques » et « Sociologie historique des sciences » ont fusionné dans un axe unique consacré à la « Production et diffusion des savoirs et des biens culturels ».

Responsables : Brigitte GAITI et Gisèle SAPIRO

Cet axe se compose de 3 pôles :

- *Sociologie historique des sciences et des techniques*
- *Sociologie des biens culturels et intellectuels*
- *Sociologie de la mémoire et des opinions*

Sociologie historique des sciences et des techniques

La diversification des recherches menées au CESSP sur la sociologie des sciences a conduit le laboratoire à élargir la perspective au-delà des sciences humaines et sociales et des disciplines médicales vers les sciences de la nature, les techniques ainsi que les savoirs experts. Le principal lieu de rencontres et de discussions dans ce domaine est le séminaire « *Sciences sociales des sciences et des techniques* », animé depuis 2017-2018 par Wilfried Lignier et Arnaud Saint-Martin à l'EHESS, qui propose une réflexion interdisciplinaire (sociologie, science politique, anthropologie, histoire, *science studies*) autour du défi intellectuel consistant à intégrer théoriquement et empiriquement l'analyse des savoirs savants et celle des techniques. Les activités du séminaire et les recherches qui y seront présentées pourront être relayées, diffusées et commentées par l'intermédiaire du carnet de recherche en ligne *Zilsel* (publié sur la plate-forme hypotheses.org) et de la nouvelle revue du même nom créée en 2016 aux éditions du Croquant, tous deux codirigés par Arnaud Saint-Martin.

Les sciences humaines et sociales demeurent au coeur des préoccupations des *recherches sur les disciplines scientifiques*, à travers les travaux déjà mentionnés dans les projets de l'axe thématique « *Going global* » sur les acteurs et les circuits de leur internationalisation, celles sur l'histoire de la science politique en France, qui se poursuivront avec l'analyse de la période postérieure à la réforme universitaire de 1968, et l'enquête coordonnée par Arnaud Saint-Martin, avec Manuel Quinon (Université Paris Diderot), sur l'histoire sociale et intellectuelle de la sociologie aux États-Unis et en France. S'y ajoutent, outre les travaux sur le champ de la médecine (la pédiatrie et de la protection de l'enfance notamment) et les professions médicales et paramédicales, ceux portant sur des dispositifs scientifiques et techniques relevant d'autres domaines : l'aéronautique et les technologies spatiales, les sciences de l'environnement, le nouveau régime néolibéral des sciences et des techniques qui se traduit dans le développement de l'entrepreneuriat scientifique des *startups*.

Une enquête collective est en cours sur les *métamorphoses de l'expertise* : expertise économique (Brigitte Gaïti), expertise des sciences sociales dans les dispositifs d'évaluation des actions culturelles (Cécile Rabot) ou dans les dispositifs de démocratie participative (Loïc Blondiaux), expertise juridique dans les réformes institutionnelles (Bastien François, Antoine Vauchez), rapports renouvelés des experts aux médias et aux partis (Nicolas Hubé, Frédéric Sawicki). Il s'agira ici d'interroger les processus de mobilisation des savoirs savants dans l'action publique ainsi que dans les mobilisations politiques et militantes.

Sociologie des biens culturels et intellectuels

Les recherches sur les *conditions de la production et de la circulation des biens culturels* au CESSP se font dans une perspective comparative à la fois entre supports de production (littérature, médias, cinéma) et entre pays (avec notamment le développement de travaux portant sur les productions et les consommations culturelles au Maghreb et au Moyen-Orient). Elles portent en particulier sur : la transformation du métier d'écrivain en France dans une perspective socio-historique retraçant les processus d'autonomisation de l'activité littéraire mais aussi les obstacles à sa professionnalisation (Gisèle Sapiro) ; l'articulation des transformations de l'offre culturelle (concentration des acteurs économiques, montée en puissance des produits *blockbusters*) et celles de la demande et des goûts (recul de la culture savante classique, nouveaux modes de consommation culturelle) à travers notamment une enquête sur les politiques de modernisation menées depuis le début des années 2000 par certaines institutions culturelles publiques (Julien Duval) ; le rapport au travail dans les professions culturelles liées au monde du livre (rapport au temps et à l'argent, articulation entre rétributions symboliques et financières, précarité de l'emploi et soutien public, exercice du métier comme « vocation », etc.), leurs pratiques de lecture ainsi que celle du public cultivé qui participe à la formation des valeurs littéraires (Cécile Rabot).

Sociologie des intellectuels

En lien avec le réseau thématique « Sociologie des intellectuels et de l'expertise. Savoirs et pouvoirs », dont des membres du CESSP sont fondateurs et qu'ils contribuent à animer, des travaux se poursuivent sur la position des intellectuels dans l'espace social, les formes différenciées de leurs engagements et interventions dans le monde social, les supports et les espaces de production et de diffusion des produits intellectuels. Il s'agit de travaux sur : l'histoire intellectuelle, dans le cadre notamment du programme de recherche en partenariat avec New York University « Crossroads to intellectual history » ; la formation de champs intellectuels transnationaux (N° à venir d'*Actes de la recherche en sciences sociales*) ; les engagements et les modes d'intervention des intellectuels dans l'espace public (cas des années 1960 et 1970 en France, réflexion sur l'éthique du désintéressement dans les professions intellectuelles et artistiques aux XIXe et XXe siècles) ; les processus de radicalisation des intellectuels dans certains contextes (guerre, situation coloniale, conflictualité sociale et politique).

Sociologie de la mémoire et des opinions

Le programme 13-novembre développé par Denis Peschanski en collaboration avec des collègues historiens, sociologues, neurologues, spécialistes des médias et du langage, etc., poursuit ses recherches sur la formation de la mémoire individuelle et collective à propos des attentats du 13 novembre et son évolution au cours du temps (éventuelles distorsions, persistance ou résorption du traumatisme) à partir d'une série de mille entretiens (qui sera plusieurs fois renouvelée dans les années à venir), des récits auxquels ces attentats ont donné lieu (presse, réseaux sociaux, etc.) et d'enquêtes d'opinion. L'un des enjeux à venir est de mieux intégrer cette recherche au projet scientifique du CESSP, à travers le dialogue avec d'autres travaux au sein du laboratoire abordant les questions mémorielles (mémoire et histoire du communisme notamment, mais aussi des guerres, des événements de violence et des conflits) ou plus généralement celle de la production des opinions et des croyances. Les travaux dans ce dernier domaine continueront à porter sur le journalisme et les médias (réception des discours politiques, transformations actuelles de la demande d'information des différentes catégories de public) et sur les dispositifs participatifs (nouvelles expérimentations démocratiques, relations entre les mondes savants, de l'expertise et des praticiens de l'action publique).

Les opérations de recherches futures prévues dans le cadre de cet axe sont en particulier :

- Des séminaires réguliers ayant la fonction d'activités structurantes pour cet axe : « Sciences sociales des sciences et des techniques » ; « Sociohistoire des idées économiques » (qui pourrait se transformer en un séminaire élargi sur les savoirs experts) ;
- Le programme « Crossroads to intellectual history », CESSP-EHESS-NYU, qui réunit plusieurs chercheurs et doctorants du CESSP autour d'une réflexion commune sur l'histoire sociale des idées, renforce les collaborations internationales du laboratoire et sa contribution à la formation (projet d'un parcours de master en collaboration avec New York University) ;
- La création d'une nouvelle revue de sciences sociales de la culture (*Biens symboliques/Symbolic Goods*) éditée par les Presses universitaires de Vincennes, à laquelle participent plusieurs membres du CESSP, et qui vise à la diffusion internationale des travaux francophones de sciences sociales relatifs aux arts, à la culture et aux intellectuels. Cette revue pourra être un important moyen de diffusion des recherches menées au CESSP dans ces domaines ;
- La publication de plusieurs numéros de revues (*Actes de la recherche en sciences sociales, Zilsel. Science, Technique, Société*) sur l'édition en sciences humaines et sociales, l'internationalisation de ces disciplines, les pratiques scientifiques.

B. Les Séminaires du Laboratoire

Pour obtenir de plus amples informations concernant les dates et lieux de tenue des différents séminaires, reportez-vous directement aux sites Internet des institutions organisatrices ou abonnez-vous sur les pages du CESSP sur Facebook pour recevoir des rappels de tous les événements :

Le CESSP

<http://www.cessp.cnrs.fr>

<https://www.facebook.com/CESSP-1667757626843473/>

<http://cse.ehess.fr/>

L'Université Paris I

<http://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/>

L'EHESS

<https://enseignements-2017.ehess.fr/2017/>

Par ailleurs, il faut savoir que :

- L'ensemble des séminaires de Master 2 Recherche de science politique ont vocation à accueillir et accueillent déjà des doctorant·e·s.
- Pour les doctorant·e·s du CRPS, il est possible de participer aux séminaires de l'EHESS en s'inscrivant auprès de leur(s) responsable(s), en tant qu'auditrice ou auditeur libre (statut reconnu par l'EHESS, et qui vous permet notamment d'avoir accès aux ressources informatiques du séminaire, sur internet).

1. Séminaire général du CESSP

Des chercheur·e·s extérieur·e·s au CESSP ainsi que des membres du CESSP sont invité·e·s à présenter une recherche ayant fait l'objet d'une publication récente. Ce séminaire peut aussi être aussi l'occasion pour les nouveaux membres de présenter leurs travaux en cours.

Fréquence : Tous les 2e jeudis du mois, de 11h à 13h

Responsables : Adele Mommeja : adele.mommeja@gmail.com et Antoine Vauchez : antoine.vauchez@univ-paris1.fr

Programme : <http://www.cessp.cnrs.fr/spip.php?rubrique18>

2. Séminaire des axes du CESSP

Ce séminaire transversal réunit les chercheur·e·s et doctorant·e·s de tous les axes du laboratoire. Chaque axe organise alternativement une séance autour de l'actualité de la recherche dans l'axe. Il s'agit de discuter concrètement des opérations de recherches engagées par les chercheur·e·s sur le plan théorique, méthodologique, analytique etc. Il revêt un

caractère généraliste, couvrant largement les questions soulevées par chacun des axes (pouvoirs, incorporation des normes sociales, recompositions des classes sociales, économie des biens symboliques, processus de transnationalisation) et discutant des méthodes variées.

Assister aux séminaires d'axe, même si l'exposé n'intéresse pas directement votre travail de recherche, est une bonne manière d'acquérir une culture générale scientifique, de connaître les membres du laboratoire et de prendre part à d'éventuels projets collectifs.

Les séminaires d'axe peuvent être aussi l'occasion de présenter ses propres recherches. À cet effet, un appel à communication est fait en début d'année.

Fréquence : Séminaire mensuel. Tous les 3^e jeudis du mois, de 14h à 17h

Renseignements : Jocelyne Pichot, pichot@msh-paris.fr et vos responsables doctorant·e·s des axes, repaxessp@gmail.com

Programme : <http://www.cessp.cnrs.fr/spip.php?article575>

3. Séminaire « Lire les sciences sociales »

Ce séminaire vise à constituer un espace de discussion autour d'ouvrages de sciences sociales récents et considérés comme importants. Chaque séance est organisée autour d'un ouvrage ou de deux ouvrages liés entre eux. L'ouvrage fait d'abord l'objet d'une présentation critique par un·e chercheur·e du CESSP ou éventuellement par un·e chercheur·e invité·e. L'auteur·e est ensuite invité·e à réagir, avant que ne s'ouvre une discussion plus générale. Chaque séance fait ensuite l'objet d'une publication.

Fréquence : Les séances sont annoncées en amont sur la liste de diffusion de CESSP (et généralement sur les listes ASES et ANCMSP).

Responsables : Wenceslas Lizé, Gérard Mauger, Stanislas Morel, Louis Pinto et Cécile Rabot

Renseignements : lirelessciencesociales@gmail.com ou stanislas.morel@univ-st-etienne.fr; <https://llss.hypotheses.org/>

4. Séminaire « Ancrages politiques et territoires »

Fréquence : Les séances sont annoncées en amont chaque année. En 2018, 1^{ere} séance : 16 janvier, 2^e séance : 3 avril; 3^e séance : 22 mai.

Responsables : Emmanuel Bellanger, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CHS UMR 8058, CNRS (ebellanger@yahoo.fr), Jean-Louis Briquet (jean-louis.briquet@univ-paris1.fr) et Laurent Godmer, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, (laurent.godmer@gmail.com)

5. Séminaires d'enseignement

La liste avec l'offre générale de séminaires est disponible sur le site du CESSP : <http://cessp.cnrs.fr/spip.php?rubrique16>

Pour tous les séminaires côté CSE, vous pouvez vous en remettre à la page <http://cse.ehess.fr/index.php?2329>

En plus des séminaires présentés ci-dessus, les séminaires de M2 assurés à Paris 1 par les enseignant·e·s et les chercheur·e·s de l'équipe CRSP du CESSP peuvent être ouverts aux doctorant·e·s du laboratoire. La liste de ces séminaires est disponible sur le site de l'UFR de science politique : <https://www.univ-paris1.fr/ufr/ufr11/scolarite-master-2/> Les doctorant·e·s qui souhaiteraient suivre l'un de ces séminaires doivent prendre contact avec l'enseignant·e responsable.

C. Journées d'études, séminaires doctoraux

Les doctorant·e·s qui le souhaitent peuvent

- *organiser des journées d'étude, séminaires doctoraux et événement scientifiques.*
- *demander l'organisation de séminaires ponctuels sur les thématiques ou problématiques qui les concernent.*

1. Le colloque des doctorant·e·s de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)

Il a lieu chaque année en septembre. Organisé entièrement par des doctorant·e·s et financé par l'ED 119, il s'agit d'un colloque centré autour d'une notion, d'un thème ou de questions méthodologiques, à destination à la fois des doctorant·e·s et docteur·e·s mais aussi des chercheur·e·s et enseignant·e·s chercheur·e·s. Il a pour objectif d'apprendre aux doctorant·e·s à organiser un événement scientifique en autonomie, avec l'appui des responsables administratifs, scientifiques et pédagogiques des sites. Un appel à proposition doit circuler chaque année Les propositions de thèmes sont généralement discutées à l'AG de l'ED à la fin de l'année (civile) et par le conseil pédagogique de l'ED. S'ensuit un appel à organisateur·trice·s parmi les doctorant·e·s, puis un appel à communication. N'importe qui peut proposer un colloque. **Ce colloque de l'ED est appelé à réunir aussi bien des intervenant·e·s que des organisatrices et organisateurs des deux équipes, CSE et CRPS.**

2. Le séminaire de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)

De novembre à juin, l'ED organise un séminaire mensuel autour de la discussion d'un ouvrage récent, animé conjointement par un·e discutant·e (chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e - PR ou MCF) et par un·e ou plusieurs doctorant·e·s. Les séances ont lieu ordinairement dans la salle 216 du centre Panthéon, les lundis soirs. Le choix du ou des doctorant·e·s qui animent se fait en partie par un appel d'offre de la part de l'ED, en novembre-décembre. La présence à ce

séminaire est supposée obligatoire pour les doctorant·e·s de l'ED sous contrat doctoral. Les doctorant·e·s sont invité·e·s à proposer des intervenant·e·s en début d'année.

D. Ateliers animés par les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP

Les ateliers doctoraux du CESSP sont animés par des doctorant·e·s, ils peuvent être principalement à destination des doctorant·e·s et docteur·e·s du laboratoire ou avoir vocation à être ouverts. Tou·te·s les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP sont appelé·e·s à proposer pour chaque début d'année une activité de recherche (atelier, enquête, séminaire) organisée collectivement. Certains sont reconduits d'année en année (atelier doctoral du CESSP, atelier "professionnalisation") avec des équipes changeantes, d'autres sont l'initiative de petits groupes de doctorant·e·s sur un thème de travail.

1. Atelier de lecture « Le politique dans les pensées critiques contemporaines »

Comment les nouvelles théories critiques pensent-elles le politique ? La défaite intellectuelle et idéologique du marxisme a suscité l'apparition de nouvelles références parmi les théories critiques. De Slavoj Žižek à Giorgio Agamben, les nouvelles pensées critiques ont réhabilité les concepts classiques du marxisme, permettant de stimuler une réflexion adaptée aux transformations politiques contemporaines. Cet atelier est conçu comme un espace de dialogue à disposition des doctorants intéressés par la question du passage de « l'ancienne » – école de Francfort, marxisme structurel, French theorists... – à la nouvelle pensée critique. Il a pour objectif d'interroger, par la lecture et la discussion de textes proposés, la transformation conceptuelle du politique dans les travaux des auteurs critiques contemporains, en réfléchissant sur leurs approches épistémologiques et méthodologiques.

Fréquence : Dates fixées ultérieurement (mensuel, février-juin 2018)

Renseignements : Modestos Siotos (siotos.modestos@gmail.com)

2. Atelier des doctorant.e.s du CESSP

Partant du constat que nous disposons finalement de peu d'espace de discussion où nous pouvons revenir très concrètement et régulièrement sur nos propres travaux de recherche en cours (quel que soit leur degré d'avancement), sur nos difficultés rencontrées sur le terrain, sur les enjeux d'écriture que pose la thèse et bien d'autres choses encore. Cet atelier entend être un espace, un moment et une (bonne) occasion pour nous réunir mensuellement pour discuter ensemble des questions qui nous tiennent à cœur dans notre travail !

Il propose des séances très diverses tant sur le plan du format d'intervention que sur celui des thématiques : de la présentation des difficultés de terrain rencontrées au cours des premiers

mois au commentaire d'un chapitre en cours de rédaction par exemple, mais aussi des séances qui pourraient être davantage axées sur des problématiques méthodologiques (socio-historiques ou quanti) ou sur la cuisine de la recherche par exemple.

Les séances de cet atelier de doctorant·e·s se fondent donc sur l'intervention d'un·e ou de plusieurs d'entre nous et sur une lecture d'un texte fourni au préalable (par l'intervenant·e et/ou les organisateurs/trices) et qui pourra servir de fil directeur pour la discussion collective.

Fréquence : mensuelle. Programme à suivre.

Renseignements : atelierdoctoralcessp@gmail.com ; Pierre Alayrac (p.alayrac@gmail.com), Abigail Bourguignon (abigail.bourguignon@gmail.com), Kévin Diter (kev.diter@gmail.com), Vincent Hugoo (vincent.hugoo@gmail.com), Lilian Lahieyte (lilian.lahi@gmail.com), Clément Lescloupé (lescloupe.clement@gmail.com).

Pour l'année 2017-2018, l'atelier a lieu à l'EHESS (54 boulevard Raspail, 75006 Paris).

E. Enquêtes collectives

Enquête collective sur l'enseignement de la sociologie

Cet atelier s'inscrit dans le cadre d'une enquête collective conduite par un groupe de doctorant·e·s depuis 2015 au sein du CESSP. Cette enquête vise à interroger nos pratiques d'enseignement de la sociologie à l'université. Plus précisément, il s'agit d'analyser la manière dont les étudiants en cursus pluridisciplinaire perçoivent le cours de sociologie et le situe par rapport aux autres matières. Menée par questionnaire, l'enquête en est à sa phase finale de traitement des données et communications.

Contact : Miguel Herrera miguelh.88@gmail.com ;
Vincent Hugoo vincent.hugoo@gmail.com ;
Laure Traoré laure.traore@univ-paris1.fr ;
Pauline Vallot pauline.vallot@gmail.com

F. Ateliers de l'EHESS

Ateliers et séminaires de langue

L'EHESS propose de nombreux ateliers visant à parfaire votre maîtrise des langues vivantes. Ces ateliers sont ou bien affiliés comme ateliers au bureau des langues ou bien font simplement partie de la liste des séminaires de l'EHESS.

Le site du bureau des langues : <http://bdl.hypotheses.org>

— « Anglais pour les sciences sociales - Doctorant·e·s et chercheur·e·s »

Fréquence : hebdomadaire

Renseignements : ymohammedi@ehess.fr ;

<http://bdl.hypotheses.org/enseignements/anglais-applique-aux-sciences-sociales>

Atelier « Migrations »

<http://atelier.migrations.free.fr/>

Fréquence : atelier mensuel

Renseignements : Lila Belkacem : lilabelkacem@gmail.com /

Atelier « Les mondes de l'aide internationale »

<http://mai.hypotheses.org/>

Fréquence : Le calendrier sera fixé en début d'année.

Renseignements : Camille Al Dabaghy, dabaghy@ehess.fr

III. LA COMMUNAUTE DES DOCTORANT·E·S ET DOCTEUR·E·S DU CESSP

A. Les Assemblées Générales

Les doctorant·e·s sont invité·e·s à se réunir en assemblée générale dans les différentes institutions auxquelles ils·elles appartiennent.

L'Assemblée Générale du CESSP

Comme membres de droit du laboratoire, les doctorant·e·s sont appelé·e·s à participer à l'Assemblée Générale du CESSP, qui réunit chercheur·e·s, personnels administratifs, doctorant·e·s et docteur·e·s. Elle se déroule habituellement en janvier et permet de faire le bilan financier et moral de l'année.

L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP

L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP est organisée annuellement, à l'initiative des représentant·e·s des doctorant·e·s des deux équipes. Gérée en complète autonomie par les doctorant·e·s, elle est une importante occasion de rencontres et d'échanges, mais aussi une affirmation de l'existence des doctorant·e·s comme collectif. Elle est l'occasion d'un retour sur les conditions de travail des doctorant·e·s et docteur·e·s et sur l'action des représentant·e·s. Elle permet aussi d'arrêter des positions communes que les représentant·e·s peuvent ensuite porter dans les différents conseils. Elle est enfin le lieu où se fait l'élection des représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s. Les doctorant·e·s et docteur·e·s sont appelés à voter pour les représentant·e·s de leur équipe (CRPS ou CSE) selon les modalités qui sont fixées par chacune.

Réunions des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP ou de site (EHES-CSE ; Paris 1-CRPS)

Les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP ou de site (EHES-CSE ; Paris 1-CRPS) sont régulièrement invité·e·s par leurs élu·e·s à se réunir afin de discuter collectivement. Ces réunions se tiennent au niveau du laboratoire (CESSP), mais aussi par équipe.

Le pot d'accueil des nouveaux doctorant·e·s du CESSP

Chaque année autour des moments d'inscription en thèse, un pot d'accueil est organisé au sein du CESSP afin de permettre aux nouveaux·elles doctorant·e·s de rencontrer les membres du laboratoire et les doctorant·e·s déjà inscrit·e·s. Ce pot se déroule habituellement en novembre.

La réunion de rentrée de l'ED 119

Organisée une fois par an, en présence du directeur ou de la directrice et d'une partie du conseil de l'ED, l'AG de l'ED a pour objectif de faire le point sur l'activité de l'ED et d'en présenter les grandes orientations pour l'année à venir. C'est aussi l'occasion d'un retour général sur l'action des représentant·e·s et sur le vécu des doctorant·e·s, d'exprimer les difficultés rencontrées ou de lancer des idées et des projets, notamment des idées d'invité·e·s pour le séminaire de l'ED, des idées pour la journée de l'ED, ou pour celle du CESSP. Elle est habituellement coordonnée avec le pot d'accueil du CESSP.

L'Assemblée Générale des doctorant·e·s de l'ED 119

L'AG des doctorant·e·s de l'ED, différente de la réunion de rentrée, est organisée à l'initiative des représentant·e·s doctorant·e·s, sans la présence du directeur ou de l'administration de l'ED.

Elle se tient dans le but de discuter des conditions de travail, et plus généralement pour permettre un dialogue plus ouvert entre les représentant·e·s et les doctorant·e·s.

B. Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s

Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s assurent le lien entre la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s et l'ensemble du laboratoire. Ils se font les porte-parole des doctorant·e·s dans les différentes instances dans lesquelles ils siègent (Conseil de laboratoire, Conseil d'équipe, réunions diverses). Ils informent les doctorant·e·s et docteur·e·s des principales décisions qui y sont prises. De manière générale, ils assurent la diffusion de l'information aux doctorant·e·s et docteur·e·s, notamment via la liste de diffusion des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP.

Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s sont vos relais à tout moment. Adressez-leur vos demandes d'informations et de financements (voir *infra*). N'hésitez pas à leur faire part des éventuelles difficultés que vous pouvez rencontrer et à leur communiquer toute information utile.

Tous les doctorant·e·s et docteur·e·s d'une institution sont éligibles à un mandat de représentant·e, qui constitue un rôle important, valorisable par ailleurs et néanmoins compatible avec le travail de recherche d'un·e doctorant·e ou d'un·e docteur·e.

Les doctorant·e·s et les docteur·e·s ont des représentant·e·s à la fois au niveau des équipes et du CESSP.

Système de renouvellement en décalé des mandats des représentant·e·s des doctorant·e·s (adopté en janvier 2018) : dans chaque équipe (CRPS/CSE), un binôme (« titulaire/suppléant ») est renouvelé tous les ans de façon à ce qu'un binôme d'« ancien·ne·s » puisse assurer la transition/formation des nouvelles/nouveaux pendant un

an. Les mandats de chaque binôme durent donc deux ans mais ils (les deux binômes de chaque site) ne sont pas renouvelés la même année.

Les prochaines élections d'une partie des représentant·e·s des doctorant·e·s auront lieu en janvier 2019.

1. Représentant·e·s des doctorant·e·s du CESSP

mail : repdoaccessp@gmail.com

En pratique, les élu·e·s des deux équipes, CSE et CRPS, travaillent de concert et assistent aux différents conseils. Pour chaque équipe, il y a quatre représentant·es (deux titulaires, deux suppléant·e·s), élu·e·s pour deux ans en décalé d'un an.

Équipe Sorbonne-CRPS

mail : repdoccrps@gmail.com

- Pierre Mayance (titulaire) : mayancep@gmail.com
Valentine Schehl (suppléante) : valentineschehl@gmail.com
- Evélia Mayenga (titulaire) : evelia.mayenga@gmail.com
Arthur Delaporte (suppléant) : arthur.delaporte@gmail.com

Équipe EHESS-CSE

mail : repdoccse@gmail.com

- Abigail Bourguignon (titulaire) : abigail.bourguignon@gmail.com
Vincent Hugoo (suppléant) : vincent.hugoo@gmail.com
- Daphné Bedinadé (titulaire) : daphne.bedinade@gmail.com
Noa Berger (suppléante) : noale.berger@gmail.com

En droit, cependant, seulement 4 sont « élu·e·s CESSP », et peuvent assister au conseil du laboratoire. Ces 4 élu·es de droit sont actuellement :

- Abigail Bourguignon (titulaire), Daphné Bedinadé (suppléante)
- Pierre Mayance (titulaire), Evélia Mayenga (suppléante)

2. Représentant·e·s des doctorant·e·s des axes

mail : repaxessp@gmail.com

Depuis 2018, les doctorant·e·s disposent de représentant·e·s d'axes pour assurer une meilleure association des doctorant·e·s à la production scientifique du laboratoire. Ils·elles entretiennent des liens avec les chercheur·e·s titulaires responsables d'axes afin de transmettre au mieux les informations aux doctorant·e·s (colloques, séminaires, appels à communications, formations, etc.). Ils·elles encouragent aussi les travaux collectifs, et participent à la création de séminaires, d'ateliers, de collaborations entre doctorant·e·s.

Ces représentant·e·s sont élu·e·s pour des mandats d'un an renouvelable, mandats durant lesquels ils·elles ne peuvent pas communiquer au sein du séminaire des axes. Est élu·e un représentant·e par axe et par site. Pour l'année 2018, en l'absence de candidat·e·s à tou·te·s les postes, nos représentant·e·s sont donc:

Axe 1: "Going global":

- CRPS: Lola Avril, lola.avril@hotmail.fr

Axe 2: "Pouvoirs et rapports de domination":

- CRPS: Guillaume Petit, gllmpetit@gmail.com
- CSE: Pierre Alayrac, p.alayrac@gmail.com

Axe 3: "Production et diffusion des savoirs et des biens culturels"

- CRPS: Claire Ruffio, ruffio.claire@yahoo.fr

N'hésitez pas à les contacter personnellement, à repaxecessp@gmail.com ou sur les listes de diffusion s'il vous vient une idée, une question ou une remarque relatives à la recherche ou aux différentes activités scientifiques!

3. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'ED 119 de Science Politique (Paris I)

Ce sont elles et eux qui sont amenés à gérer les questions de réinscription et de parcours doctoral.

mail : repdocpldescpo@gmail.com

Ils sont élus pour deux ans, les doctorants membres de l'ED 119 sont électeurs.

- Mario Bilella (titulaire) : mario.bilella@hotmail.fr
Rémi Pastor (suppléant) : rem.pastor@gmail.com
- Claire Bloquet (titulaire) : claire.bloquet@gmail.com
Marianne Saddier (suppléante) : marianne.saddier@gmail.com
- Madeleine De Wispelaere (titulaire) : madeleine.dw@hotmail.fr
Valérie Lebrenne (suppléante) : vlebrenne@gmail.com

4. Représentant·e·s des doctorant·e·s (sur le collège B) de l'UFR 11 de Paris 1

mail : repdocplufr11@gmail.com

Au sein de l'UFR 11, les mandats durent 2 ans.

Sur le collège B peuvent voter avec les maîtres de conférences et les chargés de recherches enseignants, les vacataires 96 heures, les CDU en mission d'enseignement, les ATER et les post-docs qui assurent suffisamment d'heures pour faire partie du collège.

Sur le collège étudiant, votent les doctorants qui n'ont pas le statut pour voter sur le collège B.

- Thomas Lépinay (titulaire) : thomas.lepinay@gmail.com

5. Représentant·e·s à l'ED 286 (EHESS)

Informations via l'EHESS.

C. Les listes de diffusion

1. Les listes de diffusion professionnelles

L'inscription à des listes de diffusion est importante pour se tenir informé·e. En dehors de la liste des doctorant·e·s du CESSP et de celle de l'École Doctorale de science politique de Paris I, deux listes professionnelles sont particulièrement importantes :

- celle de l'ANCMSP (Association Nationale des Candidat.e.s aux métiers de la science politique) administrée donc par des doctorant·e·s et docteur·e·s de la discipline, qui regroupe une grande partie des informations académiques et politiques nationales de la science politique (et de la sociologie), Cf. <https://ancmsp.com/-mailing-list->
- celle de l'ASES (l'association des sociologues enseignant·e·s du supérieur) www.sociologuesdusuperieur.org ou <http://groups.google.com/group/sociologuesdelenseignementsuperieur?hl=fr>

2. Les listes de diffusion du laboratoire

- [cessp@ehess.fr] La liste de diffusion commune à l'ensemble des membres du laboratoire permet la communication interne et la diffusion d'informations diverses (événements scientifiques du laboratoire, vie du laboratoire, offres de financement/de postes, appels à communication etc.).

Concernant la mailing list générale du laboratoire, vous pouvez vous y inscrire en suivant ce lien : <http://sympa.ehess.fr/sympa/subscribe/cessp> (cliquez ensuite sur "Abonnement", puis rentrez votre adresse email). L'inscription est modérée : elle n'est donc pas immédiate.

3. Les listes de diffusion des doctorant·e·s et docteur·e·s

Deux listes de diffusion permettent de partager des informations entre doctorant·e·s :

- [[doctorantsCESSP](mailto:doctorantscessp@yahogroupes.fr)] est la liste des doctorant·e·s du CESSP : doctorantscessp@yahogroupes.fr est l'un des relais principaux d'information entre les doctorant·e·s et docteur·e·s du laboratoire. N'hésitez pas à y relayer vos annonces (de colloques, de séminaires, de postes, de soutenance) et à y envoyer des demandes particulières (conseils, enregistrement de séances de séminaire, etc.) qui peuvent concerner l'ensemble des doctorant·e·s.

Pour s'inscrire, envoyer un mail vide à l'adresse suivante : doctorantscsp-subscribe@yahoogroupes.fr ou contactez vos élu·e·s doctorant·e·s. L'inscription est modérée : elle n'est donc pas immédiate.

- [doctorants-scpo-paris1] La liste des doctorant·e·s de l'ED 119 Paris I : doctorants-scpo-paris1@yahoogroupes.fr

Pour s'inscrire, envoyer un mail vide à l'adresse suivante : doctorants-scpo-paris1-subscribe@yahoogroupes.fr ou contactez vos élu·e·s doctorant·e·s. L'inscription est modérée : elle n'est donc pas immédiate.

Chaque inscrit·e peut y poster des informations susceptibles d'intéresser les autres doctorant·e·s. Les messages sur les listes ne sont pas modérés.

D. Associations et syndicats de doctorant·e·s et docteur·e·s

Les associations et syndicats de doctorant·e·s à l'EHESS et à Paris 1 sont à votre disposition. Ils sont aussi le relai des principales mobilisations en cours dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Au niveau national, l'ANCMSP est la seule association disciplinaire uniquement gérée par les chercheur·e·s non-titulaires, doctorant·e·s et docteur·e·s sans postes. Elle fait partie de la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC).

À l'EHESS, vous pouvez vous rapprocher du syndicat SUD via l'adresse suivante : syndicat.sud@ehess.fr

Pour suivre l'action du Collectif des Doctorant·e·s mobilisé·e·s (mobdoc) pour l'Université Paris 1 :

<https://www.facebook.com/doctorantesdoctorantsmobilises/?fref=ts>

<http://precairese.fr/category/actu/paris-1/>

Pour contacter : doctorant.e.s.p1@openmailbox.com

Pour suivre l'action de Sud éducation Paris 1: <https://sudeducparis1.wordpress.com/>

Pour contacter : sudeducparis1@gmail.com

Pour adhérer : http://sudeeducation75.org/IMG/pdf/bulletin_d_adhesion_rv-2.pdf

Pour suivre l'action de l'Association Nationale des Candidat.e.s aux métiers de la science politique (ANCMSP) : <https://ancmsp.com>

Pour rejoindre la mailing list: diffusion-subscribe@listes.ancmsp.com / Pour contacter : bureau@ancmsp.com

Pour adhérer : <https://ancmsp.com/l-adhesion-en-cinq-minutes>

IV. DOCTORANT·E ET DOCTEUR·E AU CESSP: CARRIERES ET STATUTS

Au sein de la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP coexistent plusieurs statuts que l'on détaillera ici :

- Les doctorant·e·s, qui mènent une recherche doctorale, avec ou sans financement:
 - Ne bénéficiant pas de financement pour leur recherche
 - Bénéficiant d'un contrat doctoral
 - Bénéficiant d'un contrat CIFRE
 - Bénéficiant d'un autre type de autre contrat, bourse ou allocation
 - Attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)
- Les docteur·e·s, doctorant·e·s ayant terminé et soutenu leurs thèses. Au sein du laboratoire, il peuvent avoir deux statuts différents:
 - Docteur·e·s associé·e·s
 - Postdoctorant·e·s

Dans cette partie, on suivra les différentes étapes de la thèse de l'inscription au financement, en passant par les conditions de réalisation de la thèse (suivi, enseignement), par sa soutenance et sa diffusion, ainsi que par les débouchés possibles dans et en dehors du monde académique.

A. Réaliser une thèse

Le doctorat est un diplôme de formation à la recherche. L'obtenir suppose donc une inscription, un encadrement, et une formation continue, qui varient selon les disciplines, écoles doctorales, encadrement. Ce sont ces différents éléments qu'on détaillera ici dans leurs grandes lignes.

1. Les écoles doctorales

Tou·te·s les doctorant·e·s, en plus d'être affilié·e·s au laboratoire, sont rattaché·e·s à des écoles doctorales. Les écoles doctorales organisent la formation des doctorant·e·s et les préparent à leur activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale.

Le statut des écoles doctorales, du doctorat et des thèses, sont régis par un arrêté du 25 mai 2016: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

A l'EHESS, les conditions du doctorat sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.ehess.fr/fr/doctorat>

A Paris 1 Panthéon-Sorbonne: <https://www.pantheonsorbonne.fr/recherche/doctorat/> ;
<https://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/>

2. Les prérequis de l'inscription en thèse

- **Qu'est-ce qu'une thèse?**

La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche qui conduit à la production de connaissances nouvelles. Elle consiste en un travail personnel de recherche, la thèse, et est complétée par des formations complémentaires, validées par l'école doctorale. A l'issue de cette formation, l'écriture et la soutenance de la thèse est sanctionnée par la délivrance du diplôme national de doctorat. Le diplôme, délivré par un établissement public d'enseignement supérieur accrédité, confère à son·sa titulaire le grade et le titre de docteur·e.

- **Conditions de candidature**

Il n'y a aucune condition d'âge, ni de nationalité pour candidater en thèse. Il faut pour cela être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiant·e·s ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

- **Comment s'inscrit-on ?**

L'inscription en thèse se fait aux alentours de septembre, via la plateforme e-Candidat pour l'ED de Paris 1, par courrier pour l'EHESS.

Cette inscription nécessite la préparation en amont d'un projet de thèse, dont les exigences sont fixées par les écoles doctorales, ainsi que l'accord d'un·e futur·e directeur·trice de recherche. Ce projet s'accompagne généralement d'une bibliographie indicative, et de documents administratifs (diplômes, relevés de notes, etc.).

Pour plus d'information sur l'inscription en thèse:

- Paris 1 : <https://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/inscription-en-doctorat/>
- EHESS: <https://www.ehess.fr/fr/admissions-inscriptions>

Lors de l'inscription annuelle en doctorat, le·la directeur·trice de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du·de la doctorant·e et de préparation de la thèse.

3. Durée de la thèse

La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans. Des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du·de la directeur·trice de thèse et après avis du comité de suivi et du·de la directeur·trice de l'école doctorale, sur demande motivée du·de la doctorant·e (art. 14)³.

Bien que la durée de la thèse soit officiellement de 3 ans, et que la tendance soit à la réduction du nombre d'années de thèse, il est utile de savoir que la durée moyenne des thèses au sein de l'ED 119 (ED de science politique de Paris 1) est de 6-7 ans. De même, du côté de la qualification, il faut savoir que la durée moyenne des thèses des candidat·e·s qui demandent la qualification en science politique ainsi que ceux·celles qui l'obtiennent à la section 04 du CNU⁴ se situe autour de 6 ans.

4. Relation avec le·la directeur·trice de thèse

Au cours de sa thèse, le·la doctorant·e est encadré·e par un·e directeur·trice de thèse qui lui consacre une partie de son temps et l'accompagne dans son travail de recherche. Cet accompagnement diffère d'un·e directeur·trice à l'autre. Certain·e·s organisent des séminaires avec leurs doctorant·e·s, d'autres entretiennent un suivi en individuel. C'est au directeur ou à la directrice de thèse que le·la doctorant·e fait part des difficultés, avancées, grands changements ou questions relatives à son travail de recherche. Le·la doctorant·e lui communique également ses communications ou publications, et discute avec elle·lui des grandes orientations de sa recherche. Il est cependant attendu des doctorant·e·s qu'ils·elles fassent preuve d'autonomie et d'initiative dans leur travail de recherche, et il est vivement conseillé de se faire aider, en plus de son·sa directeur·trice de thèse, par d'autres collègues : chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, doctorant·e·s et docteur·e·s, au sein d'ateliers, de séminaires, de réseaux de recherche, de colloques, d'enquêtes collectives, etc.

5. Le comité de suivi (Paris I Panthéon-Sorbonne, ED 119 et ED 465 / EHESS)

En plus de l'accompagnement de son·sa directeur·trice de thèse, le·la doctorant·e bénéficie d'un comité de suivi composé de chercheur·e·s autres. Le but est de désenclaver le travail de thèse de la relation directeur·trice-doctorant·e (d'aller vers un encadrement collectif de la thèse), d'aider le·la doctorant·e en lui permettant de discuter avec des chercheur·e·s proches

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086&categorieLien=id>

⁴ Conseil national des universités. Il est composé de 52 sections, la section 04 étant celle de la science politique, chargée de la qualification en science politique des candidat·e·s. Plus d'informations sur son site: <http://www.cpcnu.fr/web/section-04/presentation>.

de ses objets, lui suggérer des pistes nouvelles, et de “prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement”. Les comités de suivi existent depuis l’arrêté du 25 mai 2016 (art. 13)⁵.

Le comité de suivi est constitué d’un membre de l’équipe pédagogique de l’Ecole doctorale et d’un·e chercheur·e extérieur·e à celle-ci. Il se réunit obligatoirement au moins une fois pendant les trois premières années de thèse, puis une fois par an ensuite, pour faire le bilan du travail de thèse avant chaque demande de réinscription en thèse.

Pendant ce comité qui dure deux ou trois heures, le travail de thèse est discuté de façon approfondie, avec des recommandations précises. La plupart du temps, il s’agit pour les doctorant·e·s de produire un document (chapitre ou ébauche de chapitre, compte-rendu de terrain, revue de littérature...) qui permettra d’évaluer l’avancée de son travail. Il doit être présenté de manière à ce que l’on comprenne sa place dans l’économie de la future thèse.

Les modalités particulières à chaque comité, telles que la fréquence de ses réunions et leur nature (par exemple : présentation de chapitres ou d’un résumé de la thèse) sont fixées par le directeur ou la directrice de la thèse en concertation avec l’école doctorale.

6. Se former pendant la thèse

Au cours de la thèse, en plus du suivi de séminaires et événements scientifiques, les doctorant·e·s ont l’occasion de se former à la recherche en participant à divers ateliers doctoraux.

- **Ateliers doctoraux de l’ED de Science Politique**

Les ateliers organisés par l’ED de Science Politique sont ouverts à tou·te·s les doctorant·e·s du CESSP. Pour l’année 2018-2019, veuillez vous référer aux actualisations du site de l’ED et aux annonces diffusées sur la liste doctorantscessp@yahoo.fr.

<https://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/>

Pour information, pour l’année 2017-2018, l’ED proposait 6 ateliers méthodologiques :

- Méthodes quantitatives Niveau I et II
- Archives
- Administration de la preuve
- Écriture de la thèse
- Publier en sciences sociales
- Pratiques ethnographiques

⁵ Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat;
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

Le contenu et la fréquence des séances de chaque atelier sont définis par les enseignant·e·s et les chercheur·e·s en fonction du nombre de participant·e·s et des disponibilités de chacun.

- **Ateliers du collège des ED de Paris I**

La Cellule des formations Doctorales, relevant du Collège des écoles doctorales, organise à l'intention des doctorant·e·s de Paris 1 des sessions de formations (et/ou d'informations) mutualisées et pluridisciplinaires. Ces formations s'inscrivent en complément et indépendamment de celles organisées par chaque école doctorale. Elles sont facultatives mais l'inscription préalable est obligatoire.

Quelques exemples de formations :

- Diffusion des thèses en ligne - URFIST
- Développer et gérer le lien pédagogique - conférence
- Gérer et optimiser les relations avec les étudiants - atelier
- La publication scientifique - URFIST
- Enseigner avec le numérique
- Trouver sa voix
- Prise de Parole en Public

Le programme complet figure sur le site du Collège des écoles doctorales : <https://www.pantheonsorbonne.fr/recherche/accueil/le-college-des-ecoles-doctorales/formations/>

Attention, le nombre de places par formation est limité. Pour les inscriptions, il faut adresser un courriel au cies@univ-paris1.fr en indiquant :

- Vos NOM et Prénom
- Votre ED de rattachement
- Votre discipline
- Intitulé de la formation
- Date de la formation ou groupe

Contact en cas de questions : Anne Coulon (Anne.Coulon@univ-paris1.fr), responsable de la cellule des formations doctorales.

B. Les différents financements de thèse

Il existe différents types de financement des thèses, publics et privés. Les principaux correspondent aux contrats doctoraux et aux contrats CIFRE. Mais tou·te·s les doctorant·e·s ne bénéficient pas de ces financements. Certain·e·s obtiennent d'autres types d'allocation et de bourses, d'autres financent leurs thèses par d'autres moyens ou par eux·elles-mêmes.

1. Les contrats doctoraux

Créé par décret du 23 avril 2009 et modifié par décret du 29 août 2016, le contrat doctoral est un contrat de travail d'une durée de trois ans permettant au doctorant ou à la doctorante de réaliser son travail de recherche dans les meilleures conditions possibles⁶. Il apporte toutes les garanties sociales d'un contrat de travail conforme au droit public et fixe une rémunération minimale.

Le contrat doctoral est ouvert à tout·e doctorant·e inscrit·e en première année de thèse depuis moins de six mois, sans condition d'âge. Les candidatures sont examinées au niveau local dans chaque école doctorale.

Le service des doctorant·e·s contractuel·le·s peut être exclusivement consacré à la préparation du doctorat ou inclure, outre cette préparation, l'une des activités complémentaires suivantes :

- Une mission d'enseignement.
- Une mission dans les domaines de la diffusion de l'information scientifique et technique et de la valorisation des résultats de la recherche.
- Une mission d'expertise effectuée dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

La rémunération mensuelle minimale des doctorant·e·s contractuel·le·s est fixée à 1 758 euros brut. Un complément de rémunération est versé aux doctorant·e·s contractuel·le·s pour toute activité complémentaire (enseignement, valorisation, administration)⁷. Leur objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale public-privé et de placer les doctorant·e·s dans des conditions d'emploi.

2. Les CIFRE

Outre le contrat doctoral, qui est un financement public de la recherche, il est possible d'obtenir un financement privé à travers la signature d'une convention CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

Ces conventions sont passées entre l'entreprise, le laboratoire de recherche, le·la doctorant·e et l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT), chargée par l'Etat de mettre en oeuvre le dispositif CIFRE. Ces quatre acteurs ont tous un rôle dans le parcours doctoral :

⁶Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche; <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/29/MENH1619632D/jo>

⁷Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033076467&dateTexte=&categorieLien=id>

- L'entreprise embauche le·la doctorant·e en lui confiant une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique pour un salaire d'embauche de minimum 23 484 € annuel brut.
- L'ANRT contracte avec l'entreprise une CIFRE sur la base de laquelle une subvention de 14 000€ est versée à l'entreprise.
- Le laboratoire encadre les travaux du·de la doctorant·e, rattaché·e également à l'ED liée au laboratoire. Il signe avec l'entreprise un contrat de collaboration de recherche qui fixe les conditions du partenariat du point de vue de la recherche.
- Le·la doctorant·e consacre 100% de son temps à ses travaux de recherche, en entreprise ou au laboratoire, selon l'accord passé.

Le subventionnement des conventions CIFRE ajouté au Crédit d'impôt recherche élève la réduction du coût pour l'entreprise à 50%. C'est donc un contrat très avantageux pour les entreprises. Un rapport d'activité annuel, signé de l'entreprise, du laboratoire et du·de la doctorant·e, est remis à l'ANRT.

Source et informations complémentaires sur le site de l'ANRT : <http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843>.

3. Autres contrats et bourses

Plusieurs moyens de financement à long ou moyen terme sont disponibles pour les doctorant·e·s. Certains sont de réels salaires, quand d'autres sont de simples bourses. On se reportera aux sites internet des différents organismes cités pour plus d'informations :

- Financements aires culturelles (séjours courts) du Ministère des affaires étrangères
- Programmes Eiffel et Lavoisier du Ministère des affaires étrangères
- Programme DGA/IRSEM et aides IHEDN pour les doctorant·e·s qui travaillent sur des thématiques de défense ou de Relations Internationales
- Les Bourses de la Chancellerie des Universités de Paris
- Les Allocations de recherche annuelles de l'Assemblée Nationale
- Les Allocations doctorales thématiques de la région Ile de France
- Bourses Fulbright
- Bourses de la Maison Française d'Oxford
- Etc.

On se reportera au site suivant pour une « veille » des appels à candidatures : http://www.iedu.asso.fr/index.php?page=bourses&menu_ind=0@1

Nota bene : certaines de ces “bourses” ne sont pas des contrats de travail, et sont ce qu'on appelle des “libéralités”, n'ouvrant pas aux droits à la retraite ou au chômage. Une circulaire 20 octobre 2006 relative à la résorption des libéralités des doctorant·e·s et post-doctorant·e·s est toujours d'actualité : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_487.pdf

Pour plus de renseignements, voir le site de l'ANCMSP: <http://ancmsp.com/> et celui de la CJC : <https://cjc.jeunes-chercheurs.org/>.

C. Enseigner : sous quel statuts ?

Bien que cette question ne relève pas du laboratoire, un certain nombre de doctorant·e·s et docteur·e·s enseignent dans le cadre de leur carrière. Des activités d'enseignement sont d'ailleurs nécessaires afin d'être reconnu·e·s lors des recrutements académiques.

Trois grands statuts permettent d'enseigner pour les doctorant·e·s et docteur·e·s :

- Les doctorant·e·s en contrat doctoral bénéficiaires d'une mission d'enseignement
- Les vacataires (chargés d'enseignement vacataires - CEV & agents temporaires vacataires - ATV)
- Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

1. L'enseignement des doctorant·e·s en contrat doctoral

Il existe deux cas de figure :

- les contrats doctoraux avec mission d'enseignement (cette dernière est comprise dans le cadre du contrat doctoral)
- les doctorant·e·s contractuel·le·s chargé·e·s d'enseignement vacataire (où les deux activités sont dissociées)

Ces statuts sont régis par un décret de 2009, modifié en 2016⁸.

Le service du ou de la doctorant·e contractuel·le peut être exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat ou inclure, outre ces activités de recherche, des activités complémentaires.

Parmi ces activités complémentaires figurent les missions d'enseignement "y compris dans le domaine de la formation continue, pour un service au plus égal à un tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants chercheurs (défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984)".

La durée totale des activités complémentaires aux activités de recherche confiées au ou à la doctorant·e dans le cadre du contrat doctoral ne peut excéder un sixième de la durée annuelle de travail effectif fixée par le décret du 25 août 2000 susvisé⁹.

Dans la mesure où le service du ou de la doctorant·e contractuel·le ne comprend que des activités de recherche ou s'il comprend des activités complémentaires dont la durée annuelle cumulée est inférieure au sixième de la durée de travail effectif fixée par le [décret du 25 août 2000 susvisé](#), des activités d'enseignement ou d'expertise peuvent lui être confiées en dehors du contrat doctoral, dans le cadre d'un cumul d'activités, dans les conditions précisées par le

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/29/MENH1619632D/jo>

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000208382&categorieLien=cid>

décret n° 2007-648 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

La durée totale cumulée de ces activités et des activités complémentaires prévues dans le contrat doctoral ne peut excéder un sixième de la durée de travail effectif fixée par le [décret du 25 août 2000 susvisé](#).

2. Sur le statut de vacataire

Texte réglementaire : Décret n° 2008-890 du 2 septembre 2008 relatif aux modalités de recrutement de certains personnels enseignants non titulaires des établissements d'enseignement supérieur.¹⁰

- **Les textes qui régissent les vacataires de l'enseignement supérieur :**

Le statut des vacataires est régi par le décret du 29 octobre 1987 que vous pouvez lire sur ce lien ou dans le document joint à l'article.

<http://www.legifrance.gouv.fr:80/texteconsolide/PFHHE.htm>

Le taux de rémunération est réévalué chaque année par arrêté. Il est aussi indexé sur le point d'indice de la fonction publique.

Il est important de connaître cette réévaluation car certains établissements continuent de rétribuer leurs vacataires sur un ancien taux. Les taux de rémunérations sont fixés par l'arrêté suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000315917&dateTexte=20180210>

La rémunération plancher n'est pas seulement fixée par arrêté, elle est aussi indexée sur le point d'indice de la fonction publique. Le point d'indice a été augmenté le 1er février 2017, portant la rémunération plancher à :

- Cours magistraux : 62,11 EUR
- Travaux dirigés : 41,41 EUR
- Travaux pratiques : 27,60 EUR

Rappelons que le décret n°2009-460 du 23 avril 2009 précise que chaque heure de travaux dirigés correspond à 4,2 heures de travail effectif. Le SMIC Horaire brut étant à 9,88 EUR, les vacataires se retrouvent donc actuellement payés en dessous du SMIC à l'heure de travail effectif.

Bien que pensée comme mode de financement pour nombre de doctorant·e·s voire pour des docteur·e·s sans poste. Faites bien vos calculs. Dans le cadre légal, on peut très difficilement vivre des vacances. Un·e doctorant·e vacataire peut espérer au maximum 96 heures équivalent TD et être payé·e sur l'année 3975 euros, soit 331 euros par mois.

¹⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019420558>

- **Les conditions pour effectuer des vacances :**

Pour pouvoir être recruté·e comme vacataire, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- Salarié·e d'au moins 900h /an (ou 300 h d'enseignement) (cela inclut donc les CIFRE, BDI, etc.)
- Salarié·e de la fonction publique à temps plein
- Travailleur·euse indépendant·e, profession libérale et chef d'entreprise
 - ➔ Ces catégories de personnes sont appelées "chargé·e·s d'enseignement vacataires". Sauf cas particulier (ex : les doctorant·e·s contractuel·le·s dont le contrat mentionne qu'ils·elles ne peuvent assurer plus de 64 heures TD de vacances), le nombre d'heures de vacances qu'ils·elles peuvent assurer n'est pas limité.
- Etudiant·e inscrit·e en vue de la préparation d'un diplôme de 3ème cycle
- Retraité·e ou préretraité·e de moins de 67 ans
 - ➔ Ces deux dernières catégories sont des "agents temporaires vacataires" ; leur service annuel, dans un ou plusieurs établissements, ne peut excéder 96 heures TD.

Concrètement, l'interlocuteur·trice administratif lorsque vous êtes vacataire dans une université est le service du personnel. Parfois les départements d'enseignement peuvent vous aider à préparer votre dossier d'engagement pour des vacances mais ce n'est pas toujours le cas.

Pour faire des vacances, vous devrez remplir un dossier qui comportera vraisemblablement les éléments suivants :

- une partie relative aux renseignements administratifs : qui êtes-vous ? Quel est votre numéro de sécurité sociale ? Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?
- une description de la prestation effectuée (avec les dates et heures des enseignements qu'il est donc important de noter quelque part) qui devra être visée par la personne responsable de la filière et éventuellement par l'enseignant·e principal·e du module (si vous faites des TD par exemple).
- si vous êtes fonctionnaire ou si vous êtes contractuel·le de la fonction publique une autorisation de cumul de fonctions. Ce document s'obtient auprès de votre employeur principal. C'est un formulaire à remplir où vous indiquez quelles vacances vous effectuez en plus de votre travail principal. Votre employeur vérifie la conformité à la réglementation et vous autorise ou non à cumuler les vacances avec votre activité principale.
 - ➔ Ces deux derniers points nécessitent des signatures extérieures. Sachez ensuite que le dossier complet doit être visé par le chef de l'établissement au sein duquel vous effectuez vos vacances.

Un dernier mot, faites attention, dans le cadre d'un cumul avec le chômage (l'ARE, allocation d'aide au retour à l'emploi) ou en tant que bénéficiaire du RSA (prime d'activités) ou de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique¹¹), vos revenus s'en trouveront diminués !

Pour aller plus loin se référer à <https://ancmsp.com/la-galere-du-vacataire>

3. Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

• Présentation

Le statut des ATER est régi par le [décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié](#). Depuis 2001, les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) sont recruté·e·s et nommé·e·s par les chefs d'établissements d'enseignement supérieur.

Etre attaché·e temporaire d'enseignement et de recherche permet de préparer une thèse ou de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur tout en enseignant, en qualité d'agent contractuel. Un enseignement de 128 heures de cours ou de 192 heures de travaux dirigés ou de 288 heures de travaux pratiques par an ou toute combinaison équivalente doit être assurée. Un·e ATER à temps plein perçoit un salaire de 1657, 87 euros net par mois.

Il est possible d'exercer ses fonctions à temps partiel. Cependant, le service d'enseignement ne peut être inférieur à 64 heures de cours, 96 heures de travaux dirigés ou 144 heures de travaux pratiques par an ou toute combinaison équivalente. Un·e ATER à temps partiel perçoit un salaire de 1228,93 euros net par mois.

Dans tous les cas l' A.T.E.R. participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiant·e·s, contrôle des connaissances et examens.

• Conditions de candidature pour les ATER

Pour être candidat·e à un poste d'ATER, vous devez:

- soit être fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A et inscrit en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être inscrit·e en vue de la préparation d'un doctorat, le·la directeur·trice de thèse devant attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an ;

¹¹ La demande de l'ASS est à privilégier au RSA si vous avez travaillé au moins 5 ans (à temps plein ou à temps partiel) au cours des 10 ans avant la fin de votre contrat de travail qui précédait le versement de l'ARE). La signature du contrat doctoral au moins d'octobre et donc la perte d'un mois de contrat en cas d'enchaînement avec un contrat d'ATER peut devenir un problème pour obtenir l'ASS (4 anset 11 mois de contrat sur les 5 années attendues).

- soit être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches et s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être enseignant·e ou chercheur·e de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche pendant au moins 2 ans, titulaire d'un doctorat ;
- soit être moniteur·trice recruté·e dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaire d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être allocataire d'enseignement et de recherche ayant cessé d'exercer ses fonctions depuis moins d'un an, titulaire d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

- **Comment candidater ?**

A compter de l'année 2012, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place une application dédiée au recrutement des ATER dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette application nommée ALTAÏR est mise à la disposition des établissements, qui ne l'utilisent pas tous. Elle est accessible à partir du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

L'application ALTAÏR a été conçue pour devenir à terme la plate-forme unique permettant aux candidats de déposer leurs candidatures à des fonctions d'ATER, en réponse à des appels à candidatures publiés sur la même application par les établissements d'enseignement supérieur. Pour accéder à l'application, cliquez sur le lien "Accès recrutement" situé à droite de l'écran.

N'oubliez pas de consulter également les offres ATER disponibles sur les sites des établissements qui continuent à recruter en dehors de Galaxie pour la campagne en cours. En pratique en sciences politiques et en sociologie, de nombreux postes ne sont pas transmis à la plate-forme ALTAÏR. Vos élu·e·s essaient de diffuser au maximum la publication des postes d'ATER à Paris 1 et à l'EHESS.

4. Les ressources de l'enseignement

Thomas Lépinay (repdocplufr11@gmail.com) est le représentant actuel au sein du collège B. Il n'y a pas de doctorant·e actuellement au sein du collège usagers.

- **Les ressources humaines de Paris 1**

Tou·te·s les enseignant·e·s non-titulaires de Paris 1 sont géré·e·s par les ressources humaines, au quatrième étage du centre Panthéon.

Adresse : Université Paris 1 Service du Personnel Enseignant
 Bureau de gestion des enseignants non titulaires
 12, place du Panthéon
 75231 PARIS cedex 05

Horaires : 9h30-13h00 et 14h00-17h00 du lundi au vendredi, à l'exception du mardi matin et du jeudi matin.

Contacts:

Cindy Yung

Tél. : 01 44 07 83 75 ; 01 44 07 79 25

cindy.yung@univ-paris1.fr

Elisabeth Danne

Tél. : +33 1 44 07 75 29

Elisabeth.Danne@univ-paris1.fr

Centre Panthéon, Bureau 406 A

Salia BRAHMI

Tél. : 01 44 07 77 47

sbrahmi@univ-paris1.fr

- **Les missions d'enseignement**

Les doctorant·e·s du laboratoire — CRPS comme CSE — peuvent être amené·e·s à enseigner à l'Université Paris 1 ou ailleurs, dans le cadre :

- d'un contrat doctoral avec mission d'enseignement (64 heures par an) ;
- d'un contrat d'ATER (192h TD ou 128h de CM par an; à Paris 1 le contrat de demi-Ater est plus courant, 96h TD ou 64h de CM par an) ;
- d'un contrat de vacation.

A Paris I, les cours dispensés vont de la L1 au M1. Ils consistent en général, mais non exclusivement, en des Travaux dirigés (TD) de 1h30 ou 2h. Ils ont lieu sur les différents sites de l'université (Centre PMF/Tolbiac, Centre René Cassin, Panthéon, Sorbonne).

Il n'est pas toujours possible d'effectuer exactement le nombre d'heures prévu par votre mission. Dans ce cas, il est possible de rééquilibrer d'une année à l'autre.

Côté CRPS, les cours sont attribués aux enseignant·e·s par l'UFR de science politique, souvent après consultation des concerné·e·s. Néanmoins, un certain nombre de ces enseignements sont rattachés administrativement aux secrétariats d'histoire, pour les doubles licences Histoire-Science politique et Philosophie-Science politique, ou de droit (pour les L1-L2 de Science politique). Dans ces cas, ce sont ces secrétariats qui sont vos intermédiaires en ce qui concerne par exemple les listes d'étudiant·e·s, l'organisation des examens, la restitution des notes en fin de semestre ou vos éventuelles absences.

Côté CSE, c'est le secrétariat de l'IAES, rattaché à l'UFR de droit, qui sert d'interlocuteur principal pour la gestion des étudiant·e·s ; la plupart du travail pédagogique et administratif se fait cependant en étroite collaboration avec les enseignant·e·s chargé·e·s du CM.

Modalités spécifiques aux vacataires

Le recrutement des vacataires se fait en général par l'enseignant·e en charge du CM, et dont tous les TD n'ont pas été pourvus. Les contrats sont signés auprès de l'UFR de science politique (certains cas sont particuliers et se font en relation avec l'UFR de droit).

Il convient donc d'insister pour signer son contrat avant le début des cours. Le salaire est mensualisé, à condition que la demande en soit faite et que les états de services soient signés à l'UFR chaque mois.

Le représentant au conseil d'UFR peut servir d'intermédiaire en cas de souci.

- **Préparation des cours**

Il n'y a pas de règle générale en la matière. Dans la plupart des TD, le travail est cadré par des réunions pédagogiques entre le ou la chargé.e du CM et les chargé.e-s de TD (les réunions pédagogiques du 1er semestre se font souvent dans l'urgence, en septembre). Un programme est préparé (parfois repris d'une année sur l'autre), comprenant les textes de soutien et les notions ou les thèmes à étudier. Dans d'autres cas, le ou la chargé.e de CM entend donner plus d'autonomie aux chargé.e-s de TD, et lui laisse le soin de composer son programme.

Quoi qu'il en soit, le ou la chargé.e de TD dispose d'une liberté pédagogique qui lui permet de modifier le programme, la forme du cours ou les modalités d'évaluation.

Les enseignant·e-s chargé·e-s pour la première fois d'un cours peuvent bien entendu demander à leurs aîné·e-s conseils et informations ! Pour celles et ceux rattaché·e-s à l'UFR de sciences politique peuvent également se renseigner auprès de Chantal Lisse (depSCO@univ-paris1.fr; 01 40 46 27 98), qui les renseignera ou les renverra vers la personne avisée.

- **EPI**

Aux cours correspondent des espaces pédagogiques interactifs (<http://cours.univ-paris1.fr>). On y met principalement les textes à étudier. Il peut y avoir un EPI commun à un cours et/ou à des TD, ou bien parfois l'enseignant.e crée son propre EPI, soit parce qu'il n'y en a pas, soit parce qu'il use de sa liberté pédagogique.

Ces EPI peuvent être configurés de manière à recueillir des devoirs faits sous forme numérique.

Un logiciel de détection du plagiat (Compilatio) est également à votre disposition.

- **ENT**

L'enseignant·e dispose d'un Environnement numérique de travail (ENT), sur lequel il·elle peut accéder à la liste de ses étudiant·e-s (l'arborescence n'est pas très intuitive mais on finit par y arriver, à condition de se souvenir que son cours peut être rattaché à d'autres UFR que l'UFR employeur, comme l'École de droit de la Sorbonne/EDS ou l'UFR d'histoire), et où il·elle restitue ses notes en fin de semestre.

- **Matériel et photocopies**

Dans notre université, la qualité du matériel à notre disposition est variable.

Les salles disposent d'un tableau à craie ou à feutre (on trouve ces accessoires dans la salle ou auprès de l'accueil du site concerné).

Les salles peuvent être équipées d'un vidéoprojecteur de manière permanente ou provisoire. Dans ce dernier cas, il faut aller à l'accueil du site concerné pour demander (pour une seule séance ou à chaque cours) et retirer le vidéo-projecteur. Il est conseillé de s'y prendre à l'avance.

Au centre Cassin, les photocopies ou les impressions (prévoir sa clé USB) se font à la salle des chargé·e·s de TD, au dernier étage (voir ci-dessous). Un code est nécessaire : on le récupère au secrétariat du 2e étage, en justifiant de sa situation d'enseignant·e. On récupère le papier au même endroit. Le nombre de photocopies est très limité (150). À Tolbiac, les photocopies se font à la reprographie (s'y prendre à l'avance). Voir à l'accueil.

Les enseignant·e·s de l'UFR 11 de Science Politique, quel que soit leur site, peuvent également faire leurs photocopies au secrétariat de l'UFR, auprès de Chantal Lisse. Côté CSE, il est toujours possible de se servir des imprimantes du laboratoire à l'EHESS : pour se faire, demander à Jocelyne Pichot ou, en son absence, aux collègues présent·e·s sur place.

- **Salle des professeurs**

Les sites disposent de salles de professeurs :

- en Sorbonne, il s'agit de la salle G 605, à côté de l'UFR, qui sert souvent de salle de réunion
- au centre Cassin, la salle se situe au dernier étage. On y accède par un code (demander à vos collègues ou au secrétariat)
- à PMF/Tolbiac, il n'y en a guère. La bibliothèque du 9e étage peut cependant être utile pour travailler (et certaines thèses de nos aîné·e·s s'y trouvent).

- **Corrections**

Les corrections font partie des obligations du ou de la chargé·e de TD. Il·elle est tenu·e d'effectuer les corrections des devoirs de son TD, ainsi que des examens relevant de sa matière. Cela peut inclure la correction de l'épreuve terminale, spécifique pour les étudiant·e·s qui n'ont pas suivi le TD.

L'UFR peut par ailleurs solliciter les doctorant·e·s contractuel·le·s ou les ATER (et non les vacataires) pour effectuer la correction d'épreuves non adossées à des TD, et pour des surveillances sans correction (en général, il s'agit de surveiller des élèves disposant d'un tiers temps, c'est-à-dire autorisé·e·s à disserter d'un tiers supplémentaire du temps imparti à l'épreuve du fait de leur situation). Ces tâches sont comptabilisées et intégrées dans les missions d'enseignement.

Hormis ces cas particuliers, les enseignant·e·s ainsi que les autres doctorant·e·s ne sont pas tenu·e·s d'effectuer de corrections. Si vous êtes dans le cas contraire, vous avez la possibilité d'en parler avec le représentant au conseil d'UFR.

- **Adresse mail et carte professionnelle**

Qu'ils·elles soient post-doctorant·e·s, en contrat doctoral, vacataires ou ATER, les enseignant·e·s de science politique disposent d'une adresse mail en @univ-paris1.fr. Il est nécessaire de récupérer auprès des RH (4^e étage au centre Panthéon) ou de l'UFR le n°Siham (numéro d'agent) permettant d'activer son ENT et son adresse professionnels.

Au même endroit, les enseignant·e·s peuvent demander leur carte professionnelle en présentant le n° Siham et après avoir téléchargé une photo sur son ENT pro. Elle est utile pour justifier de son statut d'enseignant·e ou de personnel de l'université et permet de limiter la fouille à l'entrée de la Sorbonne ou encore d'avoir accès aux restaurants administratifs.

La procédure est détaillée dans le guide du personnel au lien suivant:

<https://ent.univ-paris1.fr/gun-pers>

- **Casiers**

Des casiers (collectifs) à l'usage des enseignant·e·s sont disponibles au centre René Cassin (il faut retirer la clé à l'accueil au rez-de-chaussée et la restituer à chaque utilisation) et en Sorbonne (les enseignant·e·s peuvent demander une clé auprès de Chantal Lisse, et la conserver le temps de leur contrat).

- **Représentation des doctorant·e·s au conseil de l'UFR 11 de science politique**

Les doctorant·e·s sont représenté·e·s au conseil d'UFR dans deux collèges :

- les doctorant·e·s contractuel·le·s, les ATER et les vacataires effectuant plus de 64 heures équivalent TD sont représenté·e·s au sein du collège B, où figurent également les maîtres et maîtresses de conférences et les PRAG.
- les doctorant·e·s n'enseignant pas ou les vacataires effectuant moins de 64 heures équivalent TD sont représenté·e·s au sein du collège usagers.

Il est à noter que l'inscription sur les listes électorales du collège B n'est pas automatique et il convient aux concerné·e·s de l'effectuer au moment des élections.

Thomas Lépinay (repdocplufr11@gmail.com) est le représentant actuel au sein du collège B. Il n'y a pas de doctorant·e actuellement au sein du collège usagers.

Le conseil d'UFR se réunit de manière irrégulière, selon l'agenda du département. Il est compétent pour la politique d'enseignement (diplômes, maquettes, etc.), les conventions avec d'autres universités (qui concernent parfois les doctorant·e·s) et toutes les questions relatives à l'organisation des cours.

Il y a en général une assemblée générale d'UFR par an, auquel les enseignant·e·s sont invité·e·s à se rendre.

Par sa position, le représentant au conseil d'UFR peut servir d'intermédiaire auprès de la direction en cas de souci en ce qui concerne les questions d'enseignement (signature des contrats, etc.). N'hésitez surtout pas à le solliciter en cas de question ou de situation anormale.

- **Derniers conseils**

Les enseignements font peur aux nouveaux et aux nouvelles enseignant·e·s, qui craignent de ne pas être à la hauteur. La peur se dissipe rapidement : vous en savez bien plus que les étudiant·e·s et serez toujours en mesure de les aider ou de répondre à leurs questions ! Le reste relève de la sociologie des rôles (Lagroye, 1997, entre autres) : vous êtes de l'autre côté du bureau, et vous vous adapterez vite à ce changement.

Les étudiant·e·s sont pour la très grande majorité d'entre eux·elles sages, discipliné·e·s et ont à cœur de travailler. La plupart des problèmes qui se posent au cours d'un enseignement peuvent donc être réglé·e·s par l'enseignant·e, même non expérimenté·e. En cas de souci plus sérieux (comportement vraiment inacceptable, tricherie), il convient cependant d'en parler avec son ou sa chargé·e de CM. Vous garderez ainsi la maîtrise de la situation.

D. Soutenance et diffusion des thèses

1. Formalités administratives : généralités

Si les démarches administratives pré-soutenance dépendent spécifiquement de votre établissement et de votre école doctorale, il existe un certain nombre de principes généraux.

- **Les étapes :**

Ce n'est qu'après avoir obtenu l'autorisation de votre directeur·trice de thèse à soutenir que vous pouvez vous adresser au service des thèses correspondant à votre discipline d'inscription, pour y retirer deux documents : un formulaire de demande de soutenance de thèse (c'est notamment dans ce document que vous allez mentionner la composition du Jury de soutenance), et un formulaire d'enregistrement de thèse soutenue.

Deux mois au moins avant la date présumée de la soutenance, vous devez déposer, au même bureau, ces documents ainsi que des exemplaires de votre thèse.

L'autorisation de présenter en soutenance une thèse sera accordée par le·la Président·e de l'Université, après avis du·de la Directeur·trice de l'Ecole Doctorale, sur proposition de votre Directeur·tric·e de thèse. Le·la Président·e statue au vu des rapports rédigés par deux rapporteur·trice·s habilités à diriger des recherches et extérieurs à votre Ecole Doctorale et à votre établissement, désignés par lui·elle. Ces rapports sont communiqués au Jury et au·à la candidat·e avant la soutenance.

2. La composition du Jury de soutenance

Le jury de soutenance, que vous avez mentionné dans votre formulaire de demande de soutenance, est désigné par le·la Président·e de l'Université, sur avis du Responsable de l'École doctorale.

Sa composition est variable en fonction des établissements. Il est composé de la moitié ou d'un tiers de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et choisie en raison de leur compétence scientifique. Les membres du jury désignent parmi eux un·e président·e. Le·la président·e doit être un·e professeur·e ou assimilé. Votre Directeur·trice de Recherche ne peut être choisi·e comme président·e.

3. Les calendriers

Il faut être inscrit·e administrativement en thèse l'année du dépôt du manuscrit. Ainsi, afin d'éviter de payer les frais d'une nouvelle inscription en thèse, il est recommandé de se référer au calendrier universitaire de votre établissement et déposer la thèse avant la clôture de l'année en cours.

Paris I Panthéon-Sorbonne :

<https://www.pantheonsorbonne.fr/recherche/doctorat/etudes-doctorales/soutenances/>

EHESS :

https://www.ehess.fr/sites/default/files/pagedebase/fichiers/dossier_candidature_doctorat_2018-2019.pdf

4. Photocopies et impressions de thèse

Vous pouvez avoir accès à un photocopieur sur les sites Pouchet et Raspail. Chaque doctorant·e du CESSP arrivant au terme de sa thèse peut bénéficier d'une impression d'un certain nombre d'exemplaires de thèses. Pour les codes d'accès et les détails, vous pouvez demander à un·e chercheur·e présent·e sur le site Pouchet, notamment à Cécile Rabot (Cecile.rabot@orange.fr).

Du côté de l'équipe CSE et de l'EHESS, la prise en charge de la reproduction d'un petit nombre d'exemplaires de thèses est aussi possible (sous certaines conditions).

5. Modalités de dépôt et de diffusion des thèses

- Pour Paris I : à partir du 1^e janvier 2013 la thèse est seulement déposée en version électronique, au moins trois semaines avant la soutenance. Modalités de dépôt, et formules de diffusion (large, restreinte, confidentielle sur une période limitée) à l'adresse suivante : <http://www.univ-paris1.fr/bibliotheques/nos-services/deposer-une-these/>

- Pour l'EHESS : Dépôt au moins deux mois avant la soutenance, au Service de la Scolarité de l'Ecole. Les modalités de dépôt sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.ehess.fr/fr/enseignement/diplomes/doctorat/>

6. Soutenance de thèse

La soutenance se divise en plusieurs phases. Le·la président·e du jury assure la présidence des débats. Puis le déroulement, assez standardisé, se découpe par trentaine de minutes pour chaque phase (soit 3 heures pour 5 membres du jury). Pour commencer, pendant une vingtaine de minutes, le·la doctorant·e expose l'économie générale de sa thèse, quelques éléments de méthodes ainsi que les prolongements possibles à ses travaux. Ensuite, c'est le·la directeur·trice de thèse qui prend la parole de manière plus ou moins longue. Selon les cas, des questions sur le fond sont posées, mais ce sont davantage des propos sur la trajectoire académique du·de la doctorant·e qui sont habituellement tenus.

Puis la parole est donnée aux deux rapporteur·trice·s. Chacun·e prend une vingtaine de minutes et le·la candidat·e répond pendant une dizaine de minutes. Enfin, c'est le·la ou les autres membres du jury qui disposent de leur demi-heure d'échange avec le·la candidat·e. Alors la soutenance se finit par une prise de parole du·de la président·e du jury, après quoi, le jury délibère et le résultat est proclamé¹².

Une pause (bienvenue) est souvent organisée au milieu de la soutenance, dans le cadre d'un jury à 5 personnes, elle advient donc habituellement au bout d'une 1h30 entre la prise de parole des deux rapporteur·trice·s.

Un pot clôt généralement la soutenance, dont le·la docteur·e a la charge d'organisation.

E. Après la thèse: les débouchés professionnels

En tant que doctorant·e·s et docteur·e·s au sein du CESSP, se pose la question des possibilités de recrutement et notamment des concours administratifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Ici on abordera le recrutement sur des postes académiques au sein de l'Université¹³ et des organismes de recherche (dont le CNRS) ainsi que la question moins documentée du recrutement hors du monde académique.

De nombreuses informations sont disponibles sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

¹²Art. 19, Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

¹³<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000520453&dateTexte=20180603>

- **Maîtres ou maîtresses de conférences et professeur·e·s des universités : recrutement, agrégation, détachement, mutation, promotion :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22646/maitres-de-conferences-et-professeurs-des-universites-recrutement-agregation-detachement-mutation-promotion.html>

- **Enseignant·e·s-chercheur·e·s : textes réglementaires**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22664/enseignants-chercheurs-textes-reglementaires.html>

- **Chercheur·e·s : recrutement, détachement, mutation, mobilité :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22649/les-chercheurs-recrutement-detachement-mutation-mobilite.html>

1. Docteur·e·s et postdoctorant·e·s

Une fois la thèse soutenue, les doctorant·e·s du CESSP obtiennent le grade de docteur·e·s et sont directement éligibles au statut de docteur·e associé·e dont il faut faire la demande auprès du laboratoire. Ce statut permet de garder le titre de membre du laboratoire, et de continuer à y effectuer ses recherches. A ce titre, il permet également de conserver certains avantages, comme l'accès aux séminaires, aux ressources électroniques, ainsi que le droit à une page internet.

Il existe par ailleurs un autre statut pour les docteur·e·s du laboratoire, le statut de postdoctorant·e·s, que détiennent des docteur·e·s bénéficiant d'un contrat de travail au sein du CESSP. Les postdoctorant·e·s sont souvent embauché·e·s en contrats à durée déterminée d'un ou de deux ans, ce qui leur permet d'être financé·e·s pour poursuivre leurs recherches. C'est pour le laboratoire l'occasion d'inviter des docteur·e·s extérieur·e·s ou étranger·e·s à effectuer leur recherche au CESSP. De même, les docteur·e·s du CESSP peuvent, après la thèse, chercher des contrat de postdoctorat au CESSP, en France et à l'étranger.

2. Le concours de maître ou maîtresse de conférences (MCF)

Le texte encadrant la procédure de recrutement est l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences¹⁴.

- **Qu'est ce qu'un MCF ?**

Le statut de maître ou maîtresse de conférences est encadré par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignant·e·s-

¹⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/2/13/MENH1503250A/jo/texte>

chercheur·e·s et portant statut particulier du corps des professeur·e·s des universités et du corps des maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006064492&dateTexte=20170323>

D'autres informations peuvent être trouvées ici : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22664/enseignants-chercheurs-textes-reglementaires.html>

Les enseignant·e·s-chercheur·e·s ont une double mission d'enseignement et de recherche.

- **Traitement**

Traitement brut en début de carrière : 2 169.62 €

Traitement brut après 2 ans : 2 436.73 €

Traitement brut dernier échelon de la classe normale : 3 865.97 €

Traitement brut dernier échelon de la hors classe : 4 976.55 €

- **La qualification aux concours de maître·sse·s de conférences**

La qualification permet d'être inscrit·e sur une liste d'habilité·e·s à concourir. Elle dure 4 ans¹⁵ et permet de candidater à l'ensemble des postes de maître/maîtresse de conférences, même d'autres disciplines que celle qui vous a qualifié. Pour autant, cette qualification par une section du CNU marche comme un marqueur disciplinaire, et son absence lorsque vous candidatez sur des postes d'autres disciplines peut en pratique vous handicaper lors des concours bien que légalement rien de vous empêche d'être recruté·e·s *in fine* (si vous êtes qualifié·e·s au moins par l'une des sections CNU).

L'interphase de qualification se trouve sur le portail Galaxie : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

La procédure se déroule ici (attention au calendrier et aux pièces attendues !) : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

Conditions de candidature pour la qualification

Les candidat·e·s à une inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maîtres de conférences doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire au plus tard à la date limite fixée par arrêté du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches.
- Justifier, au 1er janvier de l'année d'inscription, d'au moins trois ans d'activité professionnelle effective dans les six ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte

¹⁵ La qualification obtenue cesse d'être valable à l'expiration d'une période de quatre années à compter du 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste de qualification (Cf. décret n°84-431 du 6 juin 1984 art. 24 et art. 45).

les activités d'enseignant·e, les activités de chercheur·e dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, les activités exercées à titre accessoire.

- Etre enseignant·e associé·e à temps plein ;
- Etre détaché·e dans le corps des maître·sse·s de conférences ;
- Appartenir à un corps de chercheur·e·s relevant du décret du 30 décembre 1983.

Le Calendrier

Les dates précises changent chaque année, mais on peut résumer ainsi le calendrier :

- Inscription sur ANTARES, habituellement début septembre fin octobre. Pour l'année 2018-2019, c'est du 6 septembre au 24 octobre 2018 à 16h00
- Date limite de dépôt des pièces dont le rapport de soutenance, habituellement vers le 20 décembre. Pour l'année 2018-2019, c'est le 18 décembre à 16h00, sans possibilité d'ajouter de pièce par la suite.
- Résultat du processus de qualification fin février

Des modifications réglementaires ont eu lieu depuis la précédente campagne (arrêté du 11 juillet 2018) :

- « L'exposé du candidat » n'est plus limité à 4 pages. Il est maintenant demandé un CV sans limitation du nombre de pages. La section 04 demande que cette première pièce obligatoire prenne la forme d'un exposé de 3 à 5 pages retraçant le parcours du·de la candidat·e (forme de « cv analytique » mettant en évidence les principales expériences pédagogiques et présentant les principaux travaux de recherche et leurs conditions de réalisation ainsi que, le cas échéant, les tâches administratives et les responsabilités collectives), suivi d'un CV standardisé (suivant le modèle joint à ce courrier et également disponible sur le nouveau site du CNU: <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/31/idNode/3407-3478>).
- La production d'un résumé en français des travaux en langue étrangère n'est plus rendue obligatoire par l'arrêté de juillet 2018. La section 04 demande cependant la production de ces résumés dans certains cas (voir site internet du CNU04).
- La section 04 demande que, parmi les travaux joints au dossier, figure, pour la qualification MCF, la thèse (sauf exception, dans le cas par exemple d'une thèse ancienne et de travaux plus récents).

La demande de qualification aux sections du CNU

Ensemble des sections, voir la liste : <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>

Du fait des objets et disciplines présentes au CESSP, la qualification est principalement demandée à ces deux sections :

- section 04 - Science politique
- section 19 - Sociologie, démographie

Selon les sujets, d'autres qualifications sont aussi demandées :

- section 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique

- section 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme
- section 70 - Sciences de l'éducation
- section 71 - Sciences de l'information et de la communication
- section 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- Et selon les aires culturelles, les différentes sections Langues et littératures (anglaises et anglo-saxonnes / germaniques et scandinaves / slaves / romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes / arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques.

Rapport annuel des qualifications

Chaque section CNU travaille à réaliser un rapport annuel sur la procédure de qualification avec les règles qui ont présidés au processus, des conseils aux candidat·e·s, ainsi que de nombreuses informations sur le profil des dossiers étudiés. N'hésitez pas à regarder ces rapports pour vous faire une meilleure idée de la situation dans votre ou vos sections de prédilection.

- **Après la qualification, candidater sur un poste**

Après votre qualification, vos résultats et la suite de la procédure continue sur antares¹⁶. Cette interface vous permet de suivre l'ouverture des postes de maître ou maîtresse de conférences et de candidater. Les postes sont ouverts et publiés au Journal Officiel, et les associations disciplinaires (ANCMSP, AFSP, ASES) diffusent souvent très rapidement l'information.

Pour chacun des postes, vous pouvez candidater si vous êtes **qualifié·e·s par n'importe quelle section du CNU**. La procédure est disponible sur le portail Galaxy ainsi que les documents demandés.

Les jurys organisés par universités traitent des dossiers puis déterminent la liste de celles et ceux appelé·e·s à passer l'épreuve d'audition.

- **Le travail des comités de sélection**

Ainsi, du côté de l'Université, des comités de sélection sont institués en vue des concours de recrutement. Leur organisation est déterminée par site par une délibération qui précise le nombre de membres du comité, compris entre huit et vingt, et, conformément aux dispositions de l'article L. 952-6-1 du code de l'éducation, le nombre de ceux et celles choisi·e·s hors de l'établissement et le nombre de ceux et celles choisi·e·s parmi les membres de la discipline en cause. Les comités de sélection comprennent une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe et au moins deux personnes de chaque sexe.

¹⁶ <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

Le comité de sélection examine les dossiers des impétrant·e·s. Au vu des rapports pour chaque candidat·e présentés par deux de ses membres, le comité établit la liste des candidat·e·s qu'il souhaite entendre.

Après avoir procédé aux auditions, le comité de sélection délibère sur les candidatures et, par un avis motivé unique portant sur l'ensemble des candidat·e·s, arrête la liste, classée par ordre de préférence, de ceux et celles qu'il retient.

3. Recrutement comme Professeur·e·s des Universités au concours externe

Il existe en Science politique (section 04 du CNU) un concours national d'agrégation permettant l'**accès direct** des docteur·e·s au corps des professeurs des universités (ainsi que dans les disciplines juridiques 01-02-03, économiques 05 ou de gestion 06) qui n'existe pas en sociologie (section 19 du CNU).

Ce concours se tient une fois tous les deux ans.

Pour plus de renseignement, se rendre sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22721/les-concours-nationaux-d-agregation.html>

- **Traitement**

Traitement brut professeurs des universités (P.R.) en début de carrière : 3 102.14 €

Traitement brut après 2 ans : 3 458.28 €

Traitement brut au dernier échelon de la deuxième classe : 4 976.55 €

Traitement brut au dernier échelon de la classe exceptionnelle : 6 204.29 €

4. Le recrutement au CNRS comme chargé·e de recherche

Nous n'allons pas aborder l'ensemble des procédures de recrutement des instituts de recherche français mais ici nous focaliser sur le cas du CNRS (<http://www.cnrs.fr/fr/page-daccueil>).

Le portail général des carrières au CNRS se trouve ici : <http://carrieres.cnrs.fr/fr>

Celui des concours externes ici : <http://carrieres.cnrs.fr/fr/les-concours-externes>

Plein d'infos sur cette FAQ :

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/informer/default-fr.htm>

Guide du candidat CNRS : <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/pdf/guide-fr.pdf>

- **Traitement**

Le salaire brut mensuel d'un·e chargé·e de recherche de 2ème classe est compris entre 2 200 € et 2 600 €.

Le salaire brut mensuel d'un·e chargé·e de recherche de 1ère classe est compris entre 2 300 € et 3 900 €.

Le salaire brut mensuel des directeurs·trices de recherche est compris entre 3 000 € et 6 000 €.

- **Calendrier et déroulement des concours**

4 décembre - 8 janvier : affichage des postes et inscription en ligne sur le site des concours chercheurs ;

De février à juillet : sélection des candidat·e·s sur dossier puis audition ;

1er octobre : nomination et prise de fonction.

Il faut dans son dossier disposer d'un projet de recherche et s'assurer aussi du soutien de laboratoires d'accueil. Tout ceci prend du temps et doit être envisagé bien en amont du début du calendrier et de l'affichage du nombre et des fléchages des postes.

- **Sur quelles sections candidater ?**

En tant que doctorant·e·s et docteur·e·s au CESSP, vous aurez tendance à candidater principalement à deux sections qui dépendent de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - <http://www.cnrs.fr/inshs/> :

- La section 36 : Sociologie et sciences du droit
<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=36>
- La section 40 : Politique, pouvoir, organisation
<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=40>

5. Se renseigner sur le suivi des postes

Toutes les disciplines n'ont pas le même dispositif de suivi des recrutements. En effet, légalement les postes sont publiés au JO et les fiches de postes sont disponibles sur Antares.

Il n'y a pas d'obligation légale à informer sur le calendrier complet de la procédure, sur la composition des comités de sélection responsables du recrutement, sur les auditionné·e·s et classé·e·s. Tout ceci est laissé aux usages disciplinaires.

Nous avons la chance de disposer de deux associations disciplinaires en sciences politiques (ANCMSP et AFSP) et d'une association en sociologie (ASES) qui assure aujourd'hui le suivi des postes de MCF, de PR et même du CNRS.

- **Suivre la campagne en temps réel**

En science politique

- Voir depuis la fin des années 1990 le travail réalisé par l'AFSP (Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique) : <https://ancmsp.com/-recrutements->
- Et depuis 2005 celui de l'AFSP (Association Française de Science Politique) : <https://www.afsp.info/informations-professionnelles/recrutements-et-offres-demplois/>
- Le déroulement de la campagne peut être suivi aussi sur la liste de diffusion de l'ANCMSP <https://ancmsp.com/-mailing-list->

En sociologie

- Le premier Wiki-audition a été lancé en 2008, dont la gestion est assurée actuellement par l'ASES (Association de sociologues enseignants du supérieur) : <http://www.sociologuesdusuperieur.org/cat/wiki-auditions>

- **Analyses des recrutements**

En science politique, chaque année est publié un bilan des recrutements :

- depuis plus de 20 ans, l'ANCMSP (<https://ancmsp.com/-recrutements->),
- et depuis 2006 l'AFSP via la lettre de l'OMASP (Observatoire des métiers académiques de la science politique) (<https://www.afsp.info/informations-professionnelles/rapports-et-mobilisations/>)

6. Le recrutement hors de l'université

Depuis 2006 et maintenant sous sa nouvelle formulation de 2016¹⁷, « *La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche* ».

A ce titre, les années du parcours doctoral ont vocation à être reconnues comme des années comptant comme expérience professionnelle.

Cette reconnaissance est en nette augmentation depuis 20 ans tant dans le secteur privé que public, même si la situation peut encore être grandement améliorée.

Il existe peu d'informations sur le recrutement non académique des docteur·e·s même si globalement la situation s'améliore...

Selon l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat, les écoles doctorales « organisent en lien avec les services des établissements concernés le suivi des parcours professionnels des docteur·e·s formé·e·s ». Du côté des établissements, cette mission de suivi annuel du devenir professionnel des diplômé·e·s est actuellement assurée par les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle définis par l'article L611-5 du Code de l'éducation.

- **Quelques données :**

Au niveau national

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid123844/devenir-des-docteurs-trois-ans-apres-les-indicateurs-par-discipline.html>

NI 17.03 du SIES « [La situation des docteurs sur le marché du travail](#) »

NI 17.06 du SIES « [Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles](#) »

¹⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/25/MENS1611139A/jo/texte>

Étude du CEREQ : « [L'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010](#) »

Note Flash du SIES NF 2017-18 « [Les caractéristiques socioprofessionnelles des chercheurs en entreprise en 2015](#) »

A Paris I, un Observatoire des Résultats, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante (ORIVE), sans information...

<https://www.pantheonsorbonne.fr/services/orive/enquetes/>

- **La question de la reconnaissance du doctorat dans le secteur privé**

Selon les conventions collectives, la situation des doctorant·e·s n'est pas la même. Mais pour résumer, le doctorat est très rarement reconnu, même si dans certains métiers la situation est meilleure.

La remise en question des conventions collectives à travers les dernières réformes poussent chacun·e à devoir négocier individuellement sa rémunération et la reconnaissance de son expérience professionnelle.

- **La question de la reconnaissance du doctorat dans le secteur public**

Plus de soixante-cinq décrets sur la reconnaissance du doctorat dans le recrutement et l'avancement des fonctionnaires (du bibliothécaire au corps de l'IGAS) ont été pris ces dernières années.

Textes promulgués dans le cadre de l'application de l'article 78 de la loi "Fioraso" du 22 juillet 2013 :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/mesures-docteurs>

Voir aussi le travail de veille et lobbying de l'Andès :

<https://andes.asso.fr/fonctions-publiques/>

V. LES RESSOURCES A DISPOSITION

A. Espaces de travail, bibliothèques et documentation

1. Espaces de travail pour doctorant·e·s

i. Salle des doctorant·e·s CESSP-CSE - site EHESS-CSE

Un bureau collectif des doctorant·e·s (et doctorant·e·s invité·e·s au laboratoire) partagé avec les doctorant·e·s de 3 autres unités a ouvert ses portes en avril dernier avec le déménagement de l'EHESS du bâtiment Le France au 54 boulevard Raspail. Cette salle est un espace de travail autogéré réservé aux doctorant·e·s des 4 unités installées au 5ème étage de l'EHESS au 54 boulevard Raspail (75006 Paris). Elle comprend 16 postes de travail, soit 4 par laboratoire, disponibles uniquement sur réservation préalable. La salle est ouverte comme l'EHESS de 8h à 20h30.

Le fonctionnement de cette salle a été proposé par les représentant·e·s des doctorant·e·s de nos unités avec le souci constant de garantir un accès équitable entre doctorant·e·s et de répondre au mieux à leurs besoins. Ce bureau comprend en tout 16 postes de travail, soit 4 par labo, accessibles sur réservation via le site : <https://salle537.wordpress.com/>

Si cette salle est réservée à l'usage des doctorant·e·s rattaché·e·s à l'équipe CSE, en pratique les doctorant·e·s du CRPS sont les bienvenu·e·s (dans la mesure des disponibilités).

Le bureau - A5-37 - est situé au 5ème étage du nouveau bâtiment du 54 boulevard Raspail. Lorsque vous rentrez dans le hall du bâtiment (bâtiment A), prenez à gauche (vous pouvez monter à pied ou en ascenseur). Une fois au 5ème étage, la salle partagée des doctorant·e·s se trouve en face des ascenseurs (derrière la paroi vitrée). Vous pouvez y accéder en tournant à gauche (puis à droite, puis à droite). Une affiche indique « Bureau des doctorant·e·s ». (Le bureau ne ferme pas à clé).

La coordination de la gestion de cet espace est assurée par une équipe de référent·e·s qui se compose de 4 représentant·e·s des doctorant·e·s issu·e·s des laboratoires représentés dans la salle : l'IIAC, l'IRIS, le CESSP-CSE et le Centre Georg Simmel. Pour toute question, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : salledesdoctorants@gmail.com

Les référentes sont les personnes suivantes :

- Priya Ange, représentante des doctorant·e·s à l'IIAC
- Abigail Bourguignon, représentante des doctorant·e·s au CESSP
- Anaïs Djouad, représentante des doctorant·e·s à l'IIAC
- Nolween Gauthier, représentante des doctorant·e·s à l'IRIS

- **Comment avoir une place ?**

Compte-tenu de la fréquentation de la salle, le système pour accéder à celle-ci a été assoupli de façon à permettre une occupation par les doctorant·e·s plus importante. Il est donc possible de s'y installer pour l'instant même si vous avez oublié ou n'avez pas eu le temps de réserver votre place en ligne, tout en respectant le système d'émargement sur place (cf. explications ci-dessous). Cependant, le système de réservation suivant reste en vigueur, bien qu'il soit en pratique mis "entre parenthèse". Il a été mis en place en 2017 et a pour objectif d'assurer le respect de règles de fonctionnement communes aux 4 laboratoires et de bonnes conditions de travail.

Vous pouvez obtenir une place en réservant un créneau d'une demi-journée au moyen du Google sheet accessible via le wordpress du Bureau partagé des doctorant·e·s/salle 537 ici (ongle "Réservation" en haut de la page à droite) :

<https://salle537.wordpress.com/>

Les réservations se font par créneaux d'une demi-journée pour permettre une utilisation par tou·te·s :

- 08h00-13h30 : le matin
- 13h30-21h00 : l'après-midi

Il est possible de réserver plusieurs créneaux en même temps, par exemple pour passer une journée entière dans la salle, mais dans la limite de 4 demi-journées max. par semaine afin que les postes de travail restent accessibles à tou·te·s.

La réservation permet d'éviter l'effet « 1er arrivé = 1er servi ». Celles et ceux qui habitent loin peuvent ainsi prendre leur poste au plus tard à 10h30 le matin et 15h l'après-midi. Un poste réservé mais qui resterait inoccupé après 10h30 le matin ou après 15h l'après-midi devient disponible pour tout·e doctorant·e, quel que soit son laboratoire d'appartenance. (Il est attendu que chacun·e prenne la peine d'annuler sa réservation sur le site en cas de renoncement au créneau réservé.)

- **Que faire en arrivant ?**

Juste signer la feuille d'émargement à l'entrée de la salle ! C'est nécessaire, afin de signaler quels sont les postes occupés, d'éviter d'éventuels malentendus sur les réservations et de mesurer la fréquentation de la salle dans la durée.

Pour que ce bureau puisse être un lieu de travail collectif agréable, il est recommandé de respecter quelques bonnes pratiques : téléphones en mode silencieux, pas de nourriture, conversations à l'extérieur...

Une petite table ronde et 4 chaises sont également présentes : il ne s'agit pas de postes de travail (donc pas de réservation possible) mais permettront à des doctorant·e·s de passage de se poser pour lire ou imprimer des documents.

Renseignements : Abigail Bourguignon (abigail.bourguignon@gmail.com)

ii. Bureau 303 - site Pouchet

Le bureau 303 du site Pouchet peut être utilisé par les doctorant·e·s du CESSP. Il est situé à quelques mètres à gauche de l'ascenseur du 3^e étage.

Pour récupérer la clé, il faut prendre contact avec les personnes du bureau 218 /220 à gauche de l'ascenseur du 2^e étage (Gérard Mauger, Cécile Rabot, Louis Pinto - qui font partie des chercheur·e·s du CESSP présent·e·s sur le site Pouchet et peuvent aussi répondre à d'autres questions). Il faut bien penser à la rapporter à la fin, pour permettre à quelqu'un d'autre d'accéder au bureau.

Il faut aussi respecter très scrupuleusement l'horaire de fermeture qui est 20h.

Contact : cecile.rabot@orange.fr

Horaires : du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures.

Accès : 59/61 rue Pouchet. Métro Brochant ou Guy Môquet.

iii. Réservation de salle pour une réunion ou une activité de recherche

En tant que doctorant·e, vous pouvez avoir besoin d'organiser une réunion. Quelques salles sont disponibles **sur le site Pouchet**, contactez Cécile Rabot (Cecile.rabot@orange.fr).

Il est aussi possible de réserver des salles **sur les sites de l'EHESS** (boulevard Raspail). Pour cela, écrivez à Jocelyne Pichot (pichot@msh-paris.fr) en amont afin que celle-ci puisse attester du soutien du laboratoire vis-à-vis de l'événement pour lequel vous souhaitez réserver une salle (réunion, séminaire etc.), puis contactez le service des enseignements de l'EHESS : sg12@ehess.fr. L'interlocutrice principale est Mireille Paulin.

Dans votre email au service des enseignements, indiquez les éléments suivants relatifs à votre demande de réservation :

- *date et heure*
- *adresse et salle souhaitées : (quel site de l'EHESS ?)*
- *effectif*

(NB : Il n'est pas très difficile d'obtenir de "petites" salles pour une dizaine de personnes, en revanche au-delà il est vivement conseillé d'anticiper au maximum votre demande).

Sur le site Sorbonne, deux salles sont aussi à disposition, il faut les réserver :

- Pour la salle du laboratoire CRPS à la Sorbonne, salle H-604, contactez Agnès Sagnan (voir I. C. 2) - agnes.sagnan@univ-paris1.fr ;
- Pour celle de l'UFR en salle G605, contactez Chantal Lisse (Bureau G602, Tél: 01 40 46 27 98 et e-mail : depscpo@univ-paris1.fr)

Ces deux salles sont occupées par d'autres activités du laboratoire, de l'UFR ou de l'ED, mais des créneaux existent.

2. Bibliothèques

i. La bibliothèque de la FMSH

Située au sein des locaux de l'EHESS (54 boulevard Raspail), la bibliothèque de la Fondation Maison des sciences de l'homme, située au 1^e étage du bâtiment A de l'EHESS, 54 boulevard Raspail, est ouverte toute l'année (sauf entre Noël et le jour de l'An, ainsi que la semaine du 15 août) du lundi au vendredi de 10h à 19h sans interruption. La bibliothèque-laboratoire se compose de 40 places de travail.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite et obligatoire, renouvelable tous les ans. Peuvent s'inscrire à la bibliothèque tou-te-s les chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, doctorant·e·s, docteur·e·s et post-doctorant·e·s. Pour obtenir une carte de lecteur, présentez-vous muni·e d'une photo d'identité, ainsi que d'un certificat de scolarité pour les doctorant·e·s (ou à défaut, pour les cas de « fin de thèse », présentez une lettre de votre directeur/trice de thèse attestant de votre situation). Vous pouvez vous préinscrire en remplissant un formulaire disponible en ligne sur le site de la bibliothèque ou sur place. Vous pouvez télécharger le justificatif ou le déposer à l'accueil de la bibliothèque sous 8 jours.

La consultation sur place (pas d'emprunt) nécessite de passer commande et d'attendre un certain temps les documents (ceux-ci étant conservés dans un autre lieu), pensez à passer votre commande sur le site de la bibliothèque à l'avance (demande avant 8h30 : disponible à 13h ; les documents demandés après 8h30 sont disponibles le lendemain à partir de 13h).

Voir le site de la bibliothèque : <http://bibliotheque.fmsch.fr/fr/article/la-bibliotheque>

ii. La bibliothèque Jacques Lagroye (Paris I Panthéon-Sorbonne)

Située au Bureau H611 (esc. K), 14 rue Cujas, elle est administrée par Eleonore Humbert (bib.sc-po@univ-paris1.fr) et ouverte lundi au mercredi de 10h à 20h et le jeudi-vendredi de 10h à 18h. Elle est fermée pendant les vacances de Noël, de Pâques et d'été. Lieu incontournable de la socialisation avec ses collègues doctorant.e.s, elle contient environ 10 places réservées aux doctorant·e·s dans une salle du fond. Une imprimante laser (il faut apporter son papier) et des ordinateurs sont en libre-service. Tous les livres sont empruntables (voir sur <http://catalogue.univ-paris1.fr>)

À noter que Eleonore Humbert peut proposer des formations au logiciel Zotero (de gestion de bibliographie) si plusieurs doctorant·e·s en expriment le souhait.

iii. La Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)

La BIS dispose d'une salle des doctorant·e·s (réservation : par courriel (assistcom@bis-sorbonne.fr) ou par téléphone (01 40 46 21 48)) ainsi qu'une salle réservée aux enseignant.e.s (Salle Nenot, accessible aux doctorant·e·s enseignant·e·s entre 18h et 22h, sur réservation).

iv. La bibliothèque de Sciences Po

Les doctorant·e·s du CESSP peuvent par ailleurs avoir accès au fonds de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, autrement dit la bibliothèque de Sciences-Po via plusieurs cartes collective (qui regroupent chacune 10 étudiant·e·s) :

- Plusieurs cartes à la bibliothèque de l'UFR de Science Politique
Renseignements : Eleonore Humbert : bib.sc-po@univ-paris1.fr
- une carte au CESSP
Renseignements : Jocelyne Pichot : pichot@msh-paris.fr

Lors de votre inscription à ce service, le numéro de la carte ainsi que votre identifiant et votre mot de passe vous seront transmis. Le numéro de la carte vous permettra de vous identifier à l'accueil de la bibliothèque de Sciences-Po. La carte est à retirer à l'accueil de la bibliothèque lors de votre venue et à remettre à l'accueil quand vous partez. Sur place, la carte permet d'emprunter 20 documents par carte (tous emprunteurs cumulés) :

- 10 en magasin : 10 livres pour un mois, 10 périodiques pour un mois
- 10 en accès direct : 5 livres pour 7 jours et 5 périodiques pour 7 jours

Vous pouvez consulter votre compte lecteur avec votre identifiant et le mot de passe est BIBLIO, notamment afin de ne pas rendre les ouvrages en retard.

À distance vous pouvez :

- Accéder aux ressources électroniques
- Demander des ouvrages
- Réserver des ouvrages
- Prolonger le prêt des ouvrages (sauf ouvrages en prêt une semaine)

Pour plus de précisions, consulter : <http://bibliotheque.sciences-po.fr/fr/services/compte-lecteur>

Remarque : Les mails de retard ainsi que les confirmations de réservations de documents sont envoyés sur la boîte mail de la bibliothèque. Tout retard entrainera le blocage de la carte en général.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2018, la bibliothèque des Sciences P est rendue gratuite pour tous les politistes de France, et pour les membres de certains laboratoires, dont le CESSP. Pour s'inscrire gratuitement, il faut se rendre à la bibliothèque avec les documents prouvant votre affiliation au CESSP. Renseignements sur <http://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/venir/conditions-acces>

3. Documentation

i. Consultation de thèses

L'archivage des thèses soutenues dans le laboratoire est assuré sur deux sites :

- à la Sorbonne dans la salle du CRPS, pour les thèses de l'équipe CRPS

- au 2^{ème} étage du bâtiment Pouchet (salle 200 en face de la sortie de l'ascenseur), pour les thèses de l'équipe CSE. Cette salle comporte aussi des masters d'étudiant·e·s du CSE, des livres de sciences sociales, ainsi qu'une série (incomplète) de numéros de la revue des *Actes de la recherche en sciences sociales*. Pour accéder à cette salle, vous pouvez demander à Cécile Rabot (Cécile.rabot@orange.fr) ou à un autre membre du laboratoire présent sur le site de Pouchet

ii. Accès à des revues en ligne

En tant que membre d'un laboratoire rattaché au CNRS, vous avez droit à un accès au portail **BibCNRS** qui réunit plus de 18 000 revues, ouvrages et bases de données.

Pour vous connecter sur <https://bib.cnrs.fr/>, vous devez demander un compte Janus sur la page d'accueil du site. Si vous n'y parvenez pas, vous pouvez récupérer les codes auprès de Agnès Sagnan ou Jocelyne Pichot.

Les doctorant·e·s de Paris I peuvent par ailleurs accéder au bouquet de revues Domino (Cairn, Jstor, SAGE, etc) sur <http://domino.univ-paris1.fr>. Pour se connecter, il faut avoir préalablement activé son ENT avec son compte mail malix ou edu (à partir de son numéro d'étudiant).

Les doctorant·e·s de l'EHESS peuvent pour leur part accéder à plusieurs bouquets de revues (Cairn, Jstor, SAGE, etc) sur l'ENT de l'EHESS.

B. Ressources informatiques et listes de diffusion

1. Page sur le site internet du CESSP

En tant que membres du laboratoire, nous avons tou·te·s droit à une page personnelle sur le site du CESSP: www.cessp.cnrs.fr. Depuis janvier 2018, vos élu·e·s ont obtenu des droits d'administration sur la rubrique "Doctorants" du site: <http://www.cessp.cnrs.fr/spip.php?article249>.

Cette avancée a permis que tou·te·s les doctorant·e·s du labo obtiennent leur page personnelle, ainsi que des codes d'accès pour pouvoir l'administrer. Pour obtenir vos codes d'accès et le manuel d'utilisation de votre page CESSP, vous n'avez qu'à envoyer un mail aux représentant·e·s à repdoaccessp@gmail.com.

Les doctorant·e·s du CSE ont également leur fiche sur le site internet du CSE. Ils peuvent également l'actualiser (en précisant leurs activités de recherche et d'enseignements, publications et communications), en contactant Jocelyne Pichot (voir I. C.2).

La création et la mise à jour de nos pages est un enjeu important pour le laboratoire comme pour nous ! Elles permettent de savoir sur quoi chacun·e de nous travaille, facilitent donc les projets collectifs, et mettent en valeur nos recherches à l'extérieur. Elles participent de vos identité(s) stratégique(s) !

2. Adresses mail et carte professionnelle

Qu'ils·elles soient postdoctorant·e·s, en contrat doctoral, vacataires ou ATER, les enseignant·e·s de science politique disposent d'une adresse mail en @univ-paris1.fr. Il est nécessaire de récupérer auprès des RH (4e étage au centre Panthéon) ou de l'UFR le n°Siham (numéro d'agent) permettant d'activer son ENT et son adresses professionnels.

Au même endroit, les enseignant.e.s peuvent demander leur carte professionnelle en présentant le n°Siham (numéro d'agent) et après avoir téléchargé une photo sur son ENT pro. Elle est utile pour justifier de son statut d'enseignant·e ou de personnel de l'université et permet d'éviter la fouille à l'entrée de la Sorbonne.

La procédure est détaillée au lien suivant: <https://ent.univ-paris1.fr/gun-pers>

3. Les logiciels en accès libre

Plusieurs licences de logiciels statistiques (SPAD, SPSS) sont disponibles sur des ordinateurs portables utilisables sur place, sur les différents sites.

- Pour l'équipe CSE : 1 licence au France, 1 à Pouchet (s'adresser à Jocelyne Pichot : pichot@msh-paris.fr), et plusieurs dans la salle informatique de l'EHESS
- Pour l'équipe CRPS : à la Sorbonne, dans les locaux du CRPS (s'adresser à Agnès Sagnan : crps@univ-paris1.fr), et via les outils informatiques du service informatique.

C. Financements de colloques, terrains, et autres activités scientifiques

Tout·e doctorant·e du laboratoire peut demander un financement au laboratoire où à l'école doctorale pour se rendre ou organiser des événements scientifiques, et pour financer son terrain.

- Les demandes de financement d'activités collectives (séminaires, colloques, journées d'études) sont à adresser au laboratoire et sont examinées en conseil de laboratoire du CESSP.
- Les demandes de financement d'activités individuelles (déplacements, hébergement, repas lors de colloques, séminaires ou terrain) sont à adresser aux écoles doctorales et/ou, en complément, aux conseils d'équipe CRPS ou CSE et examinées lors des commissions finances. Pour les doctorant·e·s de Paris 1, la demande doit toujours passer par l'ED.

1. Financements des écoles doctorales (ED)

Les demandes de financements de terrains, de participation à des colloques internationaux ou d'organisation de journées d'étude doivent être adressées en priorité à l'École Doctorale dont vous relevez. Il est nécessaire d'adresser ces demandes **en amont de la réalisation du terrain ou de l'événement scientifique concerné**.

- ED de science politique de Paris I Panthéon-Sorbonne (maximum de 300 euros par an) : formulaire (formulaire de demandes de financement disponibles sur le site du Cessp) à adresser à l'équipe administrative (cessp@univ-paris1.fr)
- ED d'économie de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Contacter Nathalie Louni : nathalie.louni@univ-paris1.fr
- ED de l'EHESS : les dossiers doivent être adressés au secrétariat de la formation doctorale de rattachement du·de la doctorant·e. L'ED de l'EHESS propose des aides concernant :
 - La participation aux colloques internationaux pour les étudiant·e·s invité·e·s à présenter une communication (dépôt des dossiers dans le courant du mois avril)
 - L'organisation de journée d'étude : les dossiers (comprenant la présentation du projet, le budget prévisionnel et une lettre d'appui d'un·e chercheur·e ou enseignant·e) doivent être déposés dans le courant du mois d'avril.
 - Le financement des terrains de recherche :
 - ❖ *Les bourses « Aires culturelles » pour financer de courts séjours à l'étranger (3 à 12 semaines maximum (formulaire à télécharger sur le site de l'EHESS, dossier à déposer dans le courant du mois de mars).*
 - ❖ *Les aides au terrain accordées par la commission de la scolarité de l'EHESS. Ces aides ne sont attribuées qu'une seule fois pour les doctorant·e·s ou les étudiant·e·s en diplôme de l'Ecole disposant de faibles ressources. S'adresser au service de la scolarité, bureau 723.*

2. Financements du laboratoire

i. Le financement des activités individuelles

Les demandes financements de participation à des colloques, de terrain, etc. qui sont demandées à titre individuel par un·e doctorant·e sont examinées au sein de chaque équipe.

- Pour les doctorant·e·s de l'équipe CRPS, elle doit être adressée à Guy Kponton (Guy.Kponton@univ-paris1.fr) qui s'occupe des demandes adressées à l'ED et de celles adressées au CRPS. Elle doit aussi être adressée aux représentant·e·s des doctorant·e·s (repdoccrps@gmail.com). Ces demandes sont examinées en conseil d'équipe CRPS.
- Pour les doctorant·e·s de l'équipe CSE, elle doit être adressée à Jocelyne Pichot (pichot@msh-paris.fr), en même temps qu'aux représentant·e·s des doctorant·e·s (repdoccse@gmail.com) et aux autres membres de la commission Finances de

l'équipe CSE, Julien Duval (jduval@msh-paris.fr), Cécile Rabot (cecile.rabot@orange.fr) et Arnaud Saint-Martin (arnaud.saint-martin@uvsq.fr). Cécile Rabot et Arnaud Saint-Martin seront les membres « mobiles » de la commission finances en 2018. Les demandes sont traitées au fil de l'eau par les membres de la commission Finances et sont parfois examinées en conseil d'équipe lorsque les membres de la commission Finances le jugent nécessaire.

Les demandes concernant le laboratoire (financements individuels, compléments aux financements ED) doivent être détaillées et motivées, en particulier :

- la nature de l'activité (programme, résumé de la communication et lettre officielle d'invitation pour des colloques et journées d'études) ;
- budget détaillé (hébergement, transport, repas, frais);
- l'inscription de l'activité dans des activités collectives/dans les thématiques prioritaires du laboratoire ;
- l'accord de votre directrice ou directeur de thèse (un simple courriel de sa part suffit);
- retombées attendues (publication, collaborations durables, etc.)
- les aides déjà obtenues;
- les aides demandées ailleurs mais non obtenues.

ii. La question des missions

Lorsque la demande de financement concerne un déplacement, on parle de mission. Après l'acceptation de la mission par la commission finances, l'organisation de celle-ci (réservation d'hôtels et de vols, émission de l'ordre de mission et remboursement des frais d'inscription de colloque) se fait avec les gestionnaires, Jocelyne Pichot et Agnès Sagnan.

Il est très important de noter que les dépenses concernant l'hébergement et le transport ne peuvent être engagées que par l'administration du laboratoire (les remboursements a posteriori ne sont pas possibles, sauf autorisation préalable explicite). En revanche, il existe un forfait repas remboursé sans justificatif une fois la mission accomplie.

Toute mission fait donc l'objet d'un ordre de mission. L'ordre de mission doit impérativement être établi et signé par le·la directeur·trice en amont de l'activité. Pour des raisons administratives, les demandes doivent impérativement être déposées auprès de l'équipe administrative avant la mission (et, autant que possible, au moins 15 jours avant la mission).

Les ordres de mission pour les « pays sensibles » sont soumis à l'avis préalable du fonctionnaire sécurité-défense du CNRS. Toute personne qui effectue une mission en dehors de ce cadre (départ sans ordre de mission valable, sans organisation préalable avec les gestionnaires du laboratoire) le fait de sa propre responsabilité.

iii. Le financement des activités collectives (CESSP)

Au même titre que les autres membres du CESSP, les doctorant·e·s peuvent faire auprès du conseil de laboratoire des demandes de financement d'activités collectives (séminaires, journées d'études, colloques, panels ou ateliers de colloques, etc.). Cela comprend les activités

auxquelles participent plusieurs doctorant·e·s du laboratoire. Les demandes doivent être adressées à la direction du laboratoire et aux directions adjointes, avec en copie Jocelyne Pichot et Agnès Sagnan et les représentant·e·s des doctorant·e·s (repdoaccessp@gmail.com). Ces demandes sont examinées en conseil de laboratoire, lesquels ont lieu environ tous les 6 à 8 semaines.

3. Les autres aides (liste non exhaustive)

- **Programmes du Collège des ED de Paris I** : programme « mobilité internationale », et programme pour des projets de colloques (appels à candidature en début d'année)
- **Financements de mobilité du Labex TEPSIS** : afin d'aller dans un laboratoire ou une équipe de recherche à l'étranger. Pour les financements de mobilité, il vous faut une invitation de la part de l'équipe d'accueil. La demande doit être adressée à cessp@univ-paris1.fr et à Jean-Louis Briquet jean-louis.briquet@univ-paris1.fr.
- Il s'agit de financements de mobilité à l'étranger pour deux à six mois, à hauteur maximale de 1000 euros par mois et 800 euros pour le transport. La demande doit comporter une lettre précisant le motif de déplacement (éventuellement la manière dont le projet s'inscrit dans les axes de recherche du Labex TEPSIS) et un budget détaillé. Elle doit être faite par la directrice ou le directeur de thèse et adressée à Tepsis par le directeur du CESSP. Il faut garder tous les justificatifs de paiement relatifs au séjour qui vous seront demandés à votre retour.
- **Financements d'aide au terrain du Labex TEPSIS**. Ces financements répondent aux mêmes conditions de demande que les financements de mobilité, mais la demande doit présenter et spécifier les conditions de terrain. Les financements sont alloués de manière privilégiée pour les terrains à l'étranger mais ils peuvent aussi être accordés pour les terrains en France. <https://tepsis.hypotheses.org/le-labex-tepsis>
- **Mobi'doc, dispositif d'aide** à la mobilité internationale des doctorant·e·s **de la Région Ile de France** (appels à candidature en mai-juin), réservé aux doctorant·e·s en première et deuxième année et permettant de financer un ou plusieurs terrains sur les deux années suivantes.
- **Le Programme Alliance**, de mobilité doctorale, entre Polytechnique, Columbia, Paris I et Science-Po, appel à candidatures au printemps <http://www.columbia.edu/cu/alliance/>
- Les programmes de l'EHESS : l'EHESS propose de nombreuses possibilités de financement pour des séjours de recherche ou des mobilités à l'étranger. Se reporter au site de l'EHESS : <https://www.ehess.fr/fr/etudier-létranger---doctorat> et <https://www.ehess.fr/fr/aides-mobilit%C3%A9>

HISTORIQUE DES AUTEUR·E·S ET CONTRIBUTEUR·TRICE·S AU LIVRET DES DOCTORANT·E·S ET DOCTEUR·E·S DU CESSP

Auteur·e·s de la 1ère version: “Livret d’accueil des doctorants” (2012, 30 p.)

- Marie-Victoire Bouquet, docteure associée au CSE-CESSP
- Pierre France, doctorant au CRPS-CESSP
- Cécile Rabot, maîtresse de conférences, chercheuse au CSE-CESSP

Auteur·e·s de la 2e version: “Livret d’accueil des doctorant·e·s”, (2016, 37 p.)

- Anne Bellon, doctorante au CRPS-CESSP
- Abigail Bourguignon, doctorante au CSE-CESSP
- Natália Frozel Barros, doctorante au CRPS-CESSP
- Laure Traoré, doctorante au CRPS-CESSP

Auteur·e·s de la 3e version: “Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP” (2018, 75 p.)

- Daphné Bédinadé, doctorante au CSE-CESSP
- Noa Berger, doctorante au CSE-CESSP
- Abigail Bourguignon, doctorante au CSE-CESSP
- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Vincent Hugoo, doctorant au CSE-CESSP
- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP
- Evélia Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Valentine Schehl, doctorante au CRPS-CESSP